

« Un territoire au développement équilibré maîtrisé et harmonieux »



Communauté de communes du Pays Houdanais

PROJET DE TERRITOIRE

Livrable final – Avril 2025

Imaginer le Pays Houdanais dans 20 ans, tel était le but de l'élaboration du **Projet de Territoire** que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes vient d'approuver.

Cet exercice est particulièrement important pour notre territoire, certes encore rural, mais à quelques encablures de la zone urbaine francilienne, un territoire aux multiples potentialités mais aussi un territoire fragile.

Comment garder son caractère rural, sa vocation agricole, comment préserver son patrimoine naturel tout en développant emplois, équipements, services. Comment aussi permettre au Pays Houdanais de prendre en compte les grands défis contemporains que constituent le changement climatique, la transition écologique, les fractures sociales, les innovations technologiques,

Sur la base d'un diagnostic de la situation actuelle, de la prise en compte des recommandations du Plan Climat du Pays Houdanais, de son plan de mobilité, de la prise en compte des propositions des nombreuses consultations et concertations, une volonté a été exprimée pour « **assurer au Pays Houdanais un développement harmonieux, équilibré et maîtrisé** »

Cette volonté a été déclinée en trois axes principaux pour faire du Pays Houdanais

- **un territoire de vie et de travail**
- **un territoire de toutes les proximités**
- **un territoire engagé et pragmatique sur la transition écologique**

Plus qu'une étude, qu'un rapport, qu'un recueil de bonnes intentions, ce projet de territoire est d'abord un engagement. Pas seulement l'engagement de la communauté de communes et des communes du Pays Houdanais mais aussi celui de tous les partenaires qui ont des rôles dans les politiques territoriales de santé, d'éducation, d'emploi, de protection des espaces agricoles et naturels, ...

Ce projet de territoire doit aussi être porté et construit par tous les habitants et leurs représentations associatives, par les jeunes, par les acteurs économiques. Sa mise en œuvre doit aussi être concertée, programmée, évaluée. C'est pourquoi un **Conseil de Développement du Pays Houdanais** sera mis en place.

L'élaboration de ce projet de territoire a aussi donné lieu à une évaluation de la situation financière et fiscale du bloc communauté de communes- communes qui portent ensemble l'essentiel des compétences nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. Cette situation est saine et permet d'envisager le portage financier de ce projet. Un **pacte financier et fiscal** l'accompagne pour apporter aux communes l'expertise et l'assistance éventuellement nécessaires et pour optimiser les financements des actions prioritaires.

Enfin un projet de territoire ne peut être un repli sur soi. C'est pourquoi le Pays Houdanais sera attentif à la cohérence et la complémentarité avec les territoires voisins et il maintiendra sa solidarité avec le territoire de la commune de Suelle au Sénégal car il est évident qu'aucun territoire ne peut se développer de manière durable si le reste du monde ne peut le faire.

Avec mes collègues maires du Pays Houdanais, j'adresse mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette démarche et je serai heureux de recevoir toutes suggestions pour sa mise en œuvre.

Très cordialement
Jean Marie TETART

Président



SOMMAIRE

0. Introduction	4
1. Diagnostic des enjeux	8
2. Stratégie territoriale	32
3. Conditions de mise en œuvre	70
Annexes	82



0. INTRODUCTION

Contexte et méthodologie

Le sens et les objectifs de ce Projet de Territoire

Une démarche de travail, volontariste et de nature politique qui :

- interroge et engage le couple communes / CCPH, au-delà du partage des compétences
- vise à travailler de manière parallèle sur le :

QUOI ?

- Une trajectoire de long terme sur des principes structurants de positionnement et de type de développement
- Des objectifs politiques partagés thématiques et transversaux...
- ... déclinés en chantiers de travail sur le long, moyen et court terme
- Un document « cadre » et une feuille de route qui intègre les grands documents sectoriels (PCAET, CRTE, plan vélo...)

COMMENT ?

- Une gouvernance politique et technique à l'échelle du bloc local
- La perspective d'un pacte financier et fiscal
- Des partenariats structurés : Etat, Région(s), Département(s), territoires voisins...
- Des modalités renouvelées d'implication des acteurs locaux et de démocratie participative

Une démarche co-construite

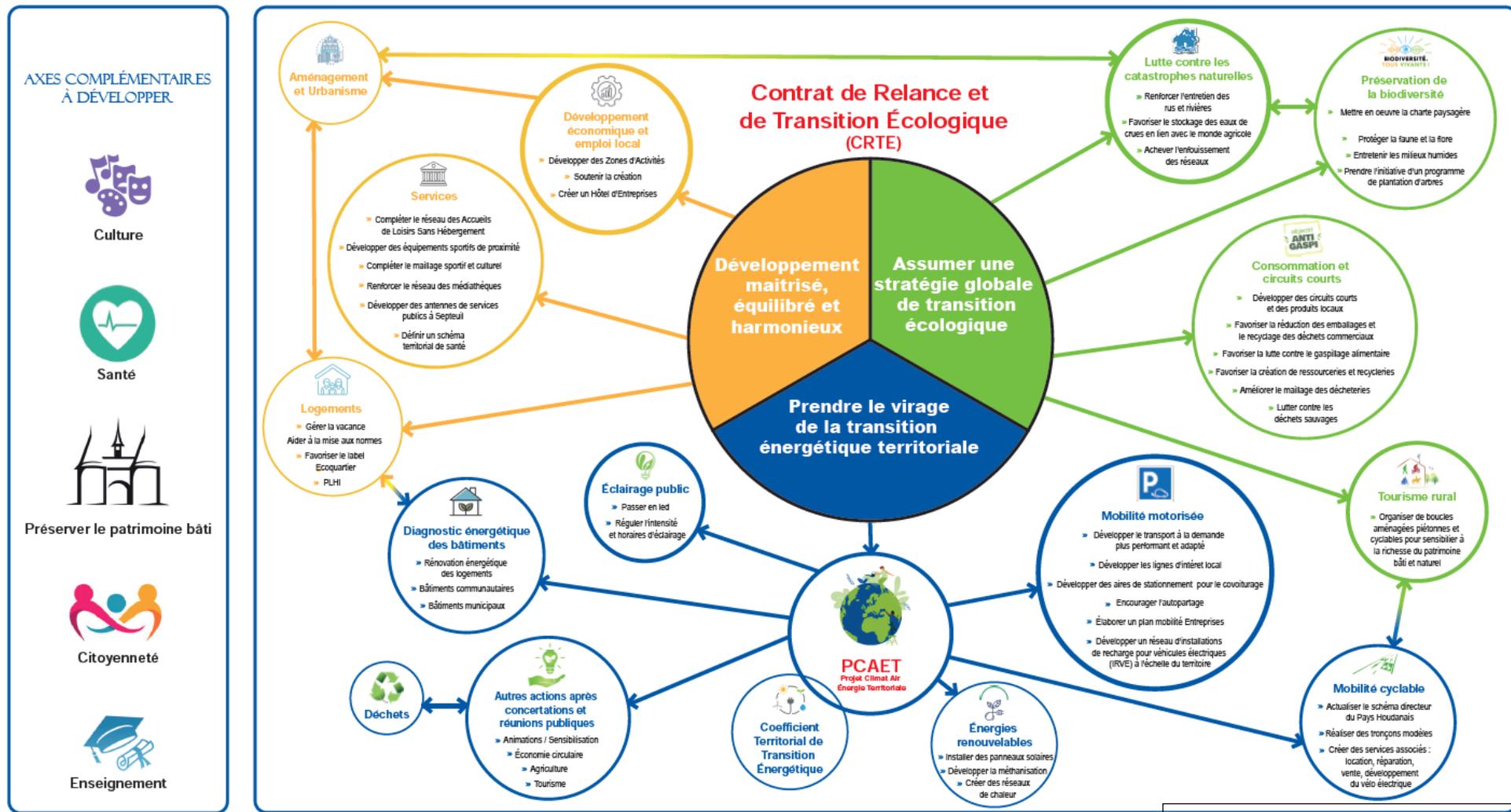
L'élaboration de ce projet de territoire est le fruit d'une **implication importante de l'ensemble des élus**, communautaires et communaux, du territoire.

Elle s'est aussi adossée à une **démarche participative importante** : consultation des habitants à deux reprises, concertation large auprès des acteurs socio-économiques locaux et des partenaires institutionnels...

Cette logique « co-constructive », qui a prévalu pendant plus d'une année, nous a permis de prendre en considération les préoccupations et souhaits de tous, de croiser les regards et les expertises afin de se fixer un **cadre stratégique clair et partagé à échéance 2038**.

Un projet central et transversal

Projet de territoire

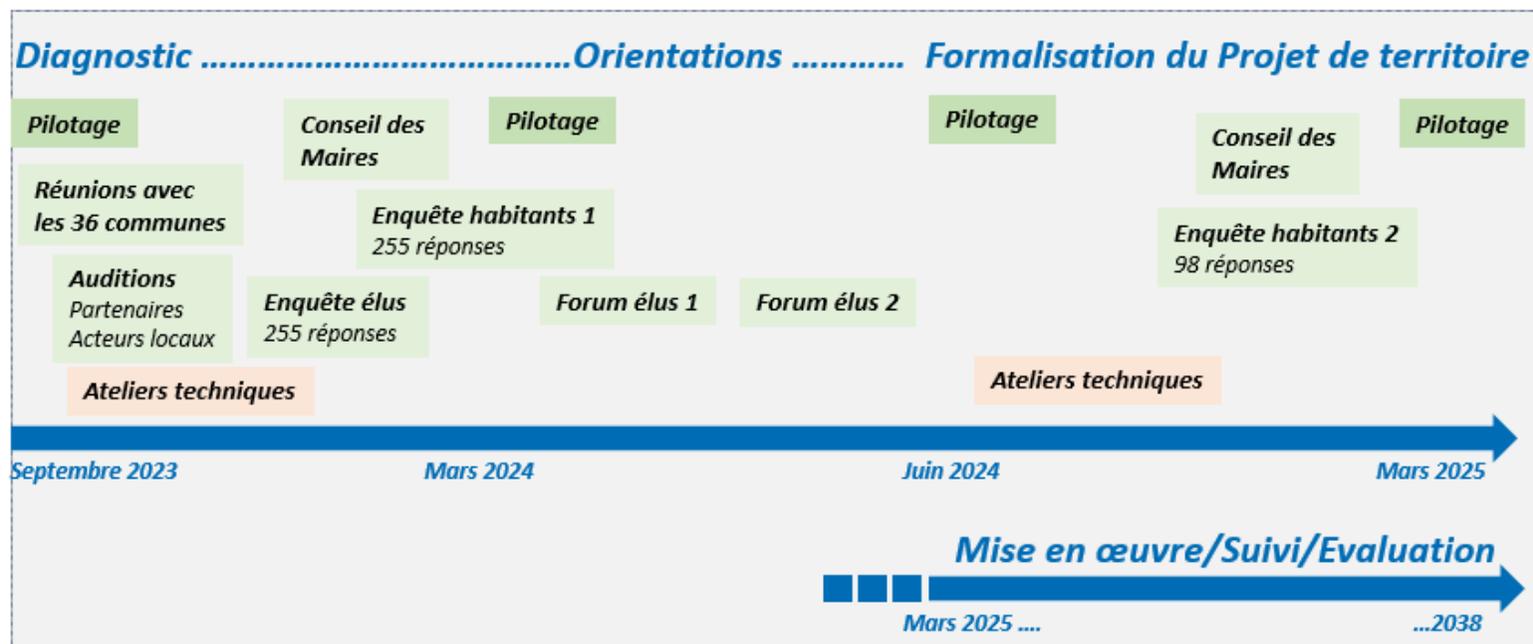


Les différentes étapes du projet

L'élaboration du Projet de territoire s'est déroulée selon 3 phases :

- Réalisation du diagnostic
- Définition des orientations
- Déclinaison des orientations au sein du Projet de territoire

Une phase de suivi et d'évaluation sera menée tout au long de la mise en œuvre du Projet de territoire (2025-2038).



A scenic view of a rural landscape. In the foreground, a lush green field of tall grass or young crops. In the middle ground, a white house with a brown tiled roof and a small window, partially covered in ivy. To the left, another house with a red roof is visible. The background features rolling green hills and large yellow fields, likely rapeseed, under a clear blue sky.

1. DIAGNOSTIC DES ENJEUX

1.1. Éléments de méthode et retour sur les enquêtes

1.2. Positionnement / Environnement / Identités du territoire

1.3. Dynamique / Politique urbaine et sociale

1.4. Dynamique / Politique économique

1.5. Gouvernance



1. DIAGNOSTIC DES ENJEUX

1.1. Éléments de méthode et retour sur les enquêtes

Les objectifs et les modalités de ce diagnostic

Le diagnostic des enjeux territoriaux a été réalisé selon une **méthodologie largement participative** permettant d'identifier qualitativement les préoccupations partagées par les acteurs du territoire et auxquelles le projet de territoire doit apporter des réponses.

Ce diagnostic participatif a prioritairement **mobilisé les élus du territoire** :

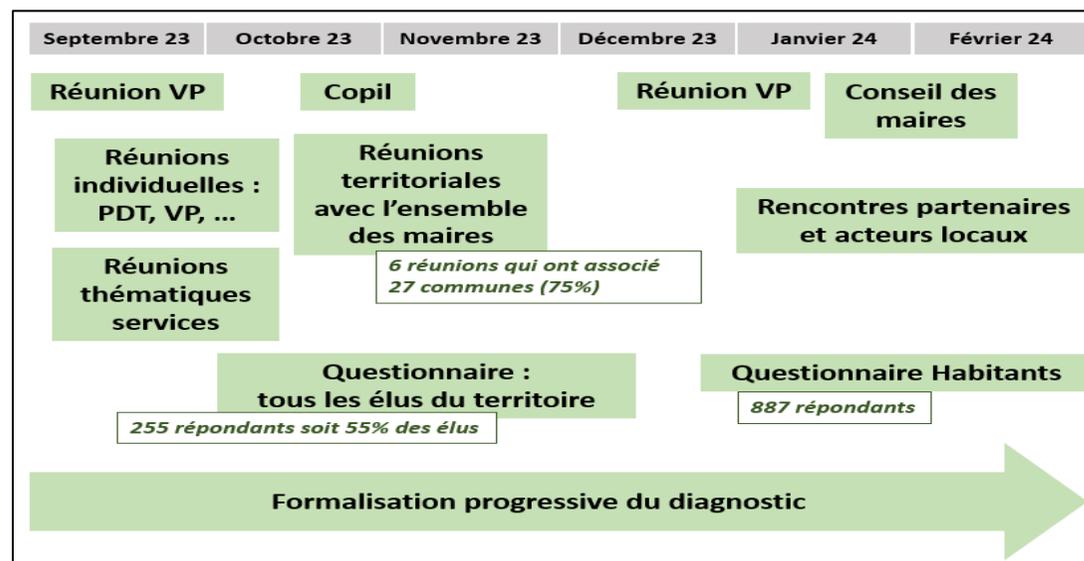
- réunion de travail avec chacun des Vice-Présidents,
- animation de 6 réunions territoriales associant par groupe de 5 à 6 communes l'ensemble des maires,
- enquête sur l'appréciation des politiques publiques locales (255 élus répondants soit près de 55% des élus du territoire)

Ce diagnostic a également permis **d'identifier les besoins/demandes exprimées par la population et les acteurs socioéconomiques locaux** : enquête auprès des habitants sur leur perception des enjeux du territoire et leur appréciation des politiques publiques locales (887 répondants), rencontres de travail avec quelques partenaires (clubs d'entreprises, ADMR, etc.).

Complémentairement, un **travail avec les services communautaires** a contribué à consolider les acquis du territoire en termes de cadres stratégiques déjà établis (CRTE, PCAET, Plan vélo, etc.).

Par ailleurs, des **rencontres de travail avec des partenaires institutionnels** (État, Département des Yvelines) ont permis de capitaliser leurs politiques territoriales et sectorielles mais aussi de recueillir leur point de vue sur les enjeux d'aménagement et de développement du Pays Houdanais.

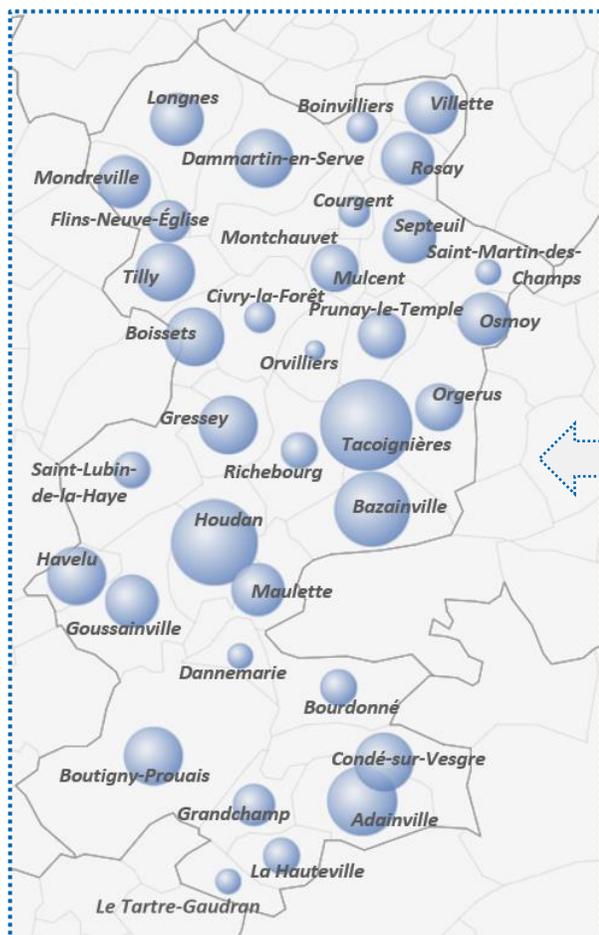
Les investigations qui ont nourri le diagnostic



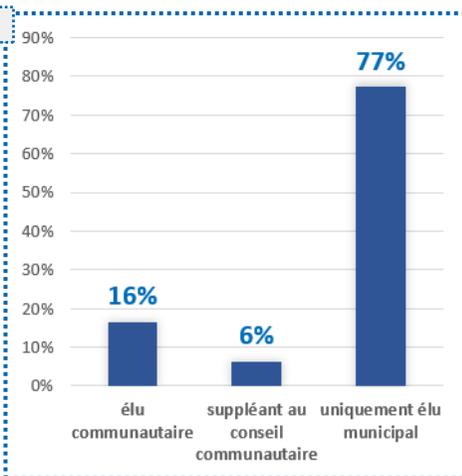
Retour sur les enquêtes

Enquête auprès des élus du territoire

- Enquête auprès **des élus municipaux et communautaires** sur leur perception des enjeux du territoire et leur appréciation des politiques publiques locales en cours
- **255 élus répondants** (soit près de 55% des élus du territoire)

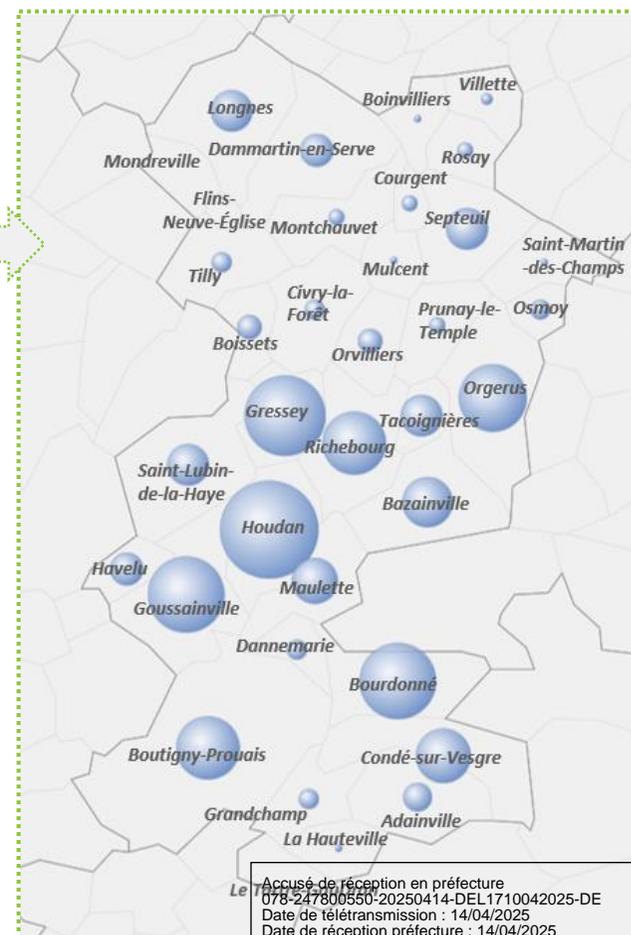


- ✓ *Sur-représentation importante des 30/59 ans, et dans une moindre mesure, des 60-74 ans*
- ✓ *Sur-représentation des cadres et des employés*
- ✓ *Sur-représentation des femmes*



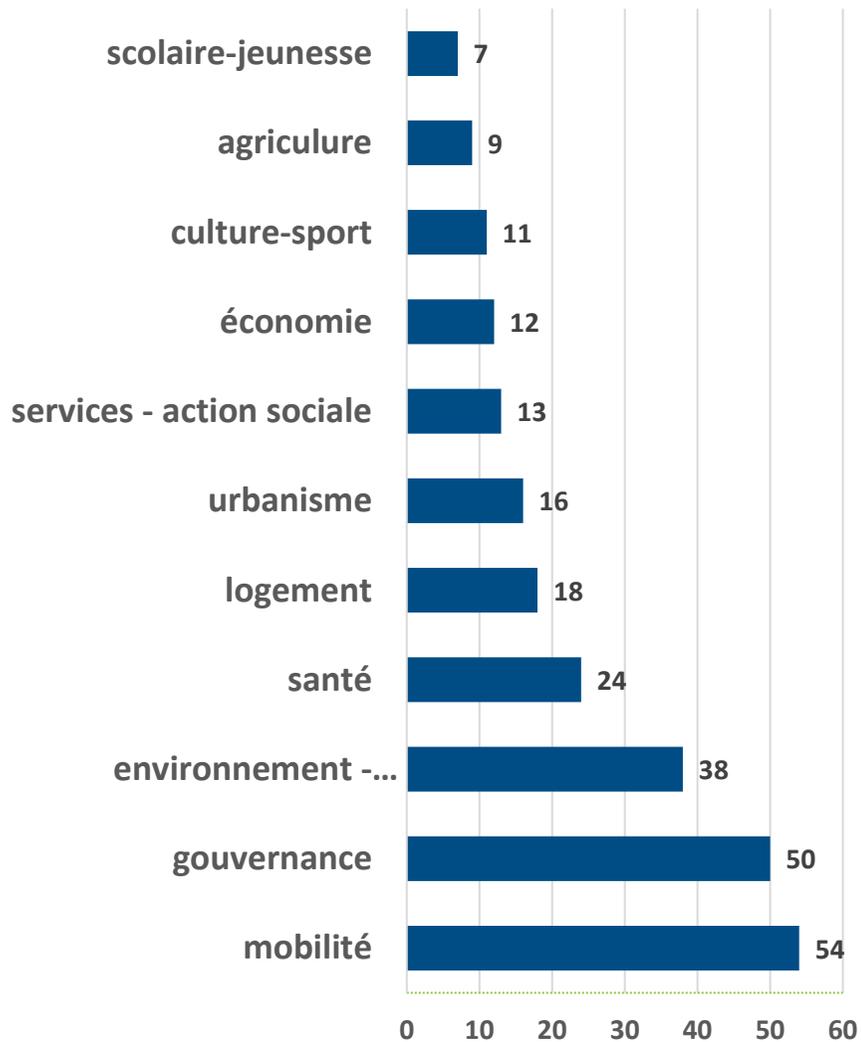
Enquête auprès des habitants du territoire

- Enquête **auprès des habitants** sur leur perception des enjeux du territoire et leur appréciation des politiques publiques locales en cours
- **887 répondants** (dont 40 résidant en périphérie du territoire)

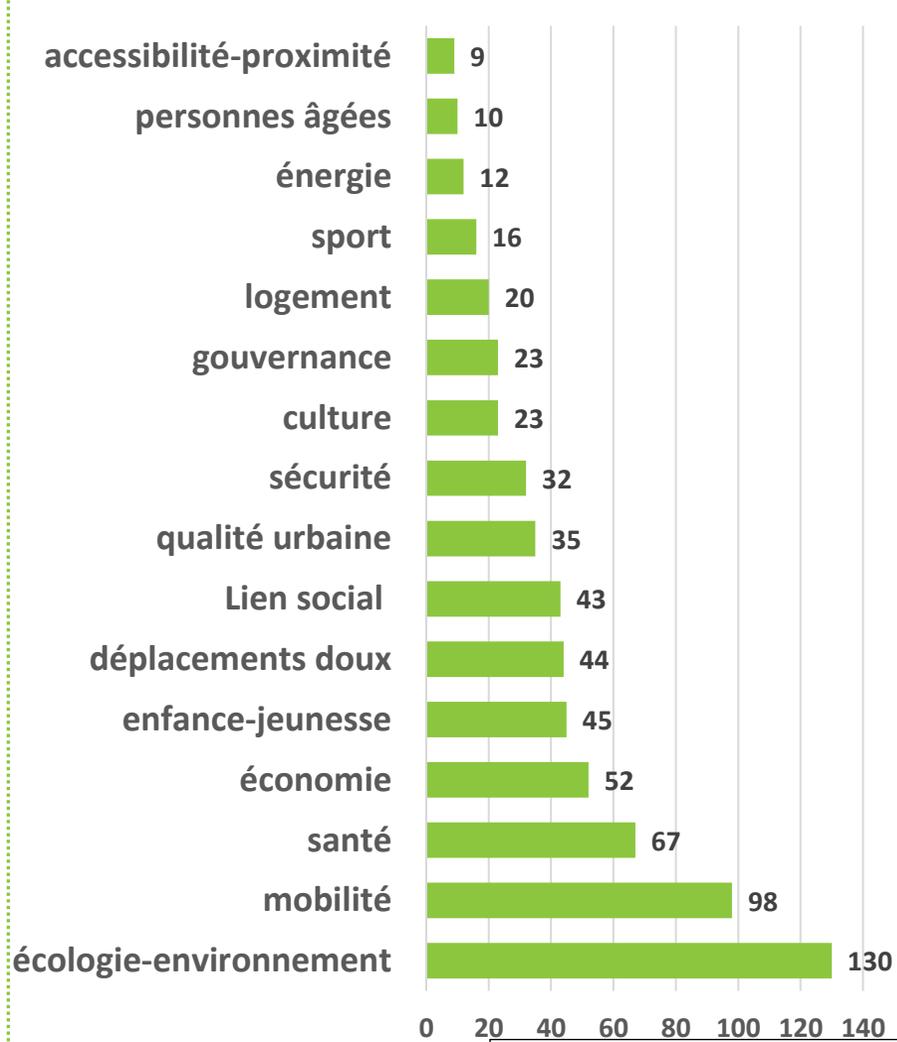


Question : Quels sont les sujets qui vous préoccupent le plus et auxquels le projet de territoire doit apporter des éléments de réponses ?

Réponses des élus du territoire



Réponses des habitants du territoire





1. DIAGNOSTIC DES ENJEUX

1.2. Positionnement / Environnement / Identités du territoire

Quelques premiers constats / éléments de contexte

Un territoire rural inscrit dans une puissante dynamique métropolitaine

Le développement du Pays Houdanais s'est historiquement réalisé dans une logique dominante de desserrement vers l'Ouest francilien du cœur aggloméré de la région Capitale. Néanmoins, depuis une quinzaine d'années, le développement ouest francilien marque le pas avec un rééquilibrage du développement économique et résidentiel vers l'Est de la région.

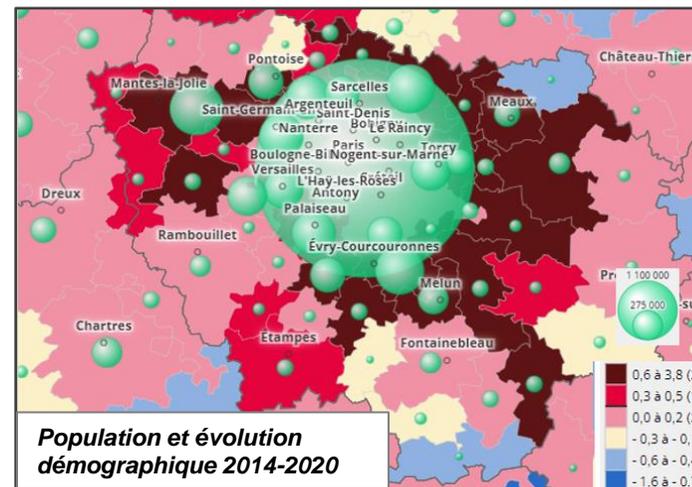
Le SDRIF-E affiche les volontés de tendre vers une région davantage polycentrique et de mieux prendre en compte les fonctions productives et écosystémiques des territoires ruraux.

Un territoire bien connecté à ce système métropolitain

- Une desserte ferrée directe par la Ligne N du Transilien avec 3 gares (Houdan, Orgerus-Béhoust, Tacoignières-Richebourg cumulant 950 000 voyageurs/an) et des gares périphériques (Mantes et Bréval sur Lignes J et N).
- Des projets d'infrastructures majeurs qui peuvent conforter l'attractivité de l'Ouest francilien : arrivée Éole en 2026 à Mantes, perspective de Ligne 18 du métro Grand Paris Express et confortement du « Hub » de Versailles Chantiers
- Le Réseau routier structurant RN12 traversant d'Est en Ouest le territoire.

Un déséquilibre persistant emplois / actifs obligeant à des migrations alternantes importantes

Avec un ratio de 0,54 emploi pour un actif en emploi, le territoire demeure largement dépendant de l'emploi offert par les grands pôles d'emplois franciliens. Ce ratio s'est même légèrement dégradé au cours des 10 dernières années (ratio de 0,58 en 2009) du fait de la croissance du nombre d'actifs et de la stagnation de l'emploi.



Des actifs qui s'orientent vers le cœur du Grand Paris pour travailler

Moins d'un quart des actifs locaux travaillent sur le territoire. Il se dirigent préférentiellement vers l'agglomération de Saint-Quentin et la Métropole du Grand Paris (MGP) pour travailler. Les autres intercommunalités voisines des Yvelines constituent les autres pôles d'emplois attractifs (Grand Paris Seine et Oise, Versailles Grand Parc, Cœur d'Yvelines).

Des emplois locaux massivement occupés par des euréliens

43% des emplois locaux sont occupés par des actifs qui résident sur le territoire. Plus du tiers des emplois locaux sont occupés par des actifs euréliens ou normands. Cela peut s'expliquer par :

- Le décalage significatif entre les catégories socioprofessionnelles des actifs résidants et celles des emplois offerts localement.
- La difficulté des CSP moyennes originaires du territoire, tout particulièrement les jeunes ménages d'actifs, à réaliser leur parcours résidentiel localement, les obligeant à s'orienter vers l'Ouest (28 et Normandie) pour accéder au logement.

Qui occupe les emplois locaux ?			Où travaillent les actifs locaux ?		
CCPH	3193	43%	C.C.P.H.	3 193	23%
CA Pays de Dreux	1892	25%	CA de Saint-Quentin-en-Yvelines	2 583	18%
CU GPSO	468	6%	MGP	2 357	17%
CA Evreux Portes de Normandie	362	5%	CU Grand Paris Seine et Oise	1 598	11%
CC Cœur d'Yvelines	291	4%	CC Cœur d'Yvelines	1 086	8%
CC Portes Euréliennes IDF	216	3%	CA Versailles Grand Parc	1 026	7%
MGP	139	2%	CA du Pays de Dreux	653	5%
CA Saint-Quentin-en-Yvelines	119	2%	CA Saint-Germain Boucles Seine	294	2%
CA Versailles Grand Parc	104	1%	CA Rambouillet Territoires	290	2%
CA Rambouillet Territoires	92	1%	CA Communauté Paris-Saclay	102	1%
CA Seine Normandie Agglo.	89	1%	Autres 78	207	1%
CC Les Portes de l'Île de France	82	1%	Autres 28	105	1%
CA Chartres Métropole	64	1%	Normandie	107	1%
Autres 78	49	1%	Autres IDF	212	2%
Autres 28	41	1%	Autre France	168	1%
Autres Normandie	158	2%			
Autres IDF	71	1%			
Autre France	52	1%			

Un territoire de plateaux et de vallées à l'interface de grandes entités géographiques de dimension interrégionale

Le territoire se situe à l'interface de plusieurs grandes logiques géographiques et grandes entités naturelles : la forêt de Rambouillet au Sud / la vallée de la Seine au Nord, la vallée royale de l'Eure à l'Ouest. Ces grands ensembles sont identifiés et reconnus pour la qualité de leurs patrimoines naturels et leur biodiversité : Znieff, zones Natura 2000, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, PNR du Vexin Français au Nord de la vallée de la Seine.

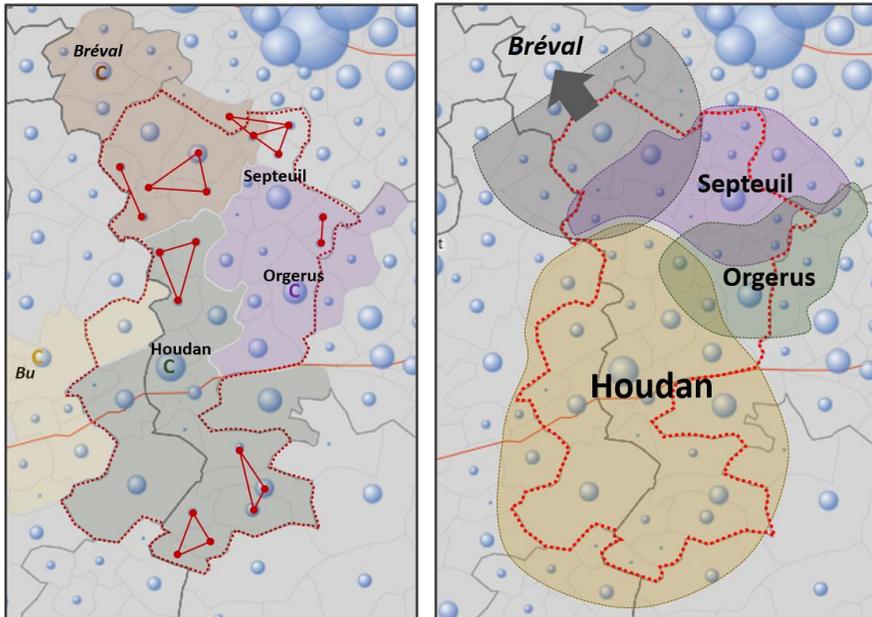
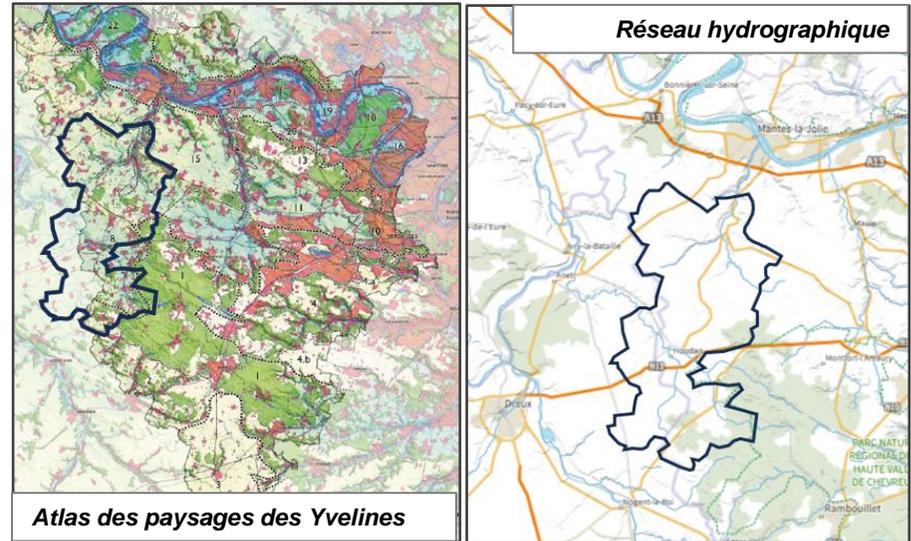
Si le Houdanais ne constitue pas en tant que tel un grand réservoir de biodiversité, il assure néanmoins des fonctions importantes en termes de continuités entre ces grandes entités géographiques.

Des sous-ensembles géographiques au sein de l'Houdanais

Au sein du Houdanais, des logiques géographiques et paysagères bien distinctes se dessinent : plateau Mantois / vallée Vaucouleurs et affluents / plaine de Houdan et vallée de la Vesgre / forêt Rambouillet.

Les qualités pédoclimatiques et agronomiques des sols déclinent des systèmes agricoles différents

Le territoire se situe en « tête de bassin versant » hydrographique (Vesgre, Vaucouleurs) et oblige à des coopérations avec les territoires périphériques en matière de gestion des eaux et milieux aquatiques.



RPI et sectorisation des collèges

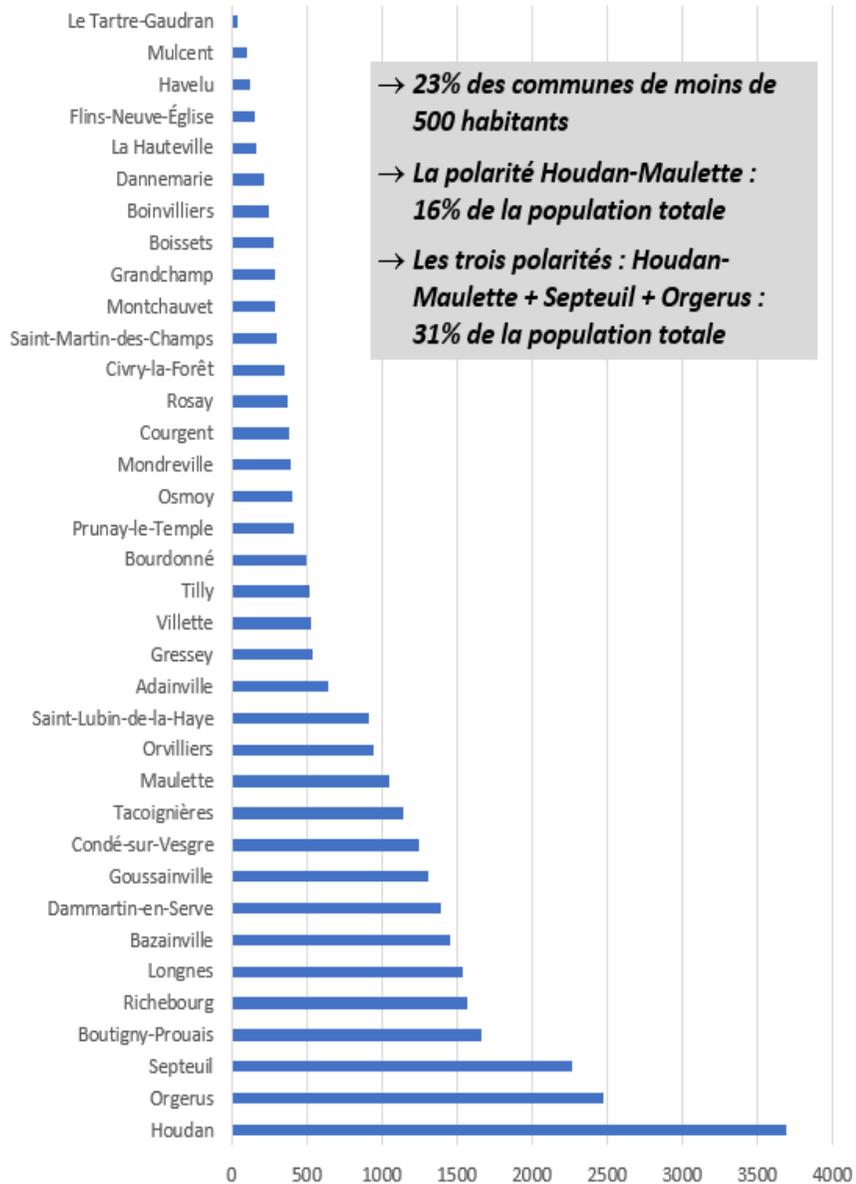
« Perceptions » de bassins de proximité

Des bassins de proximité à géométrie variable

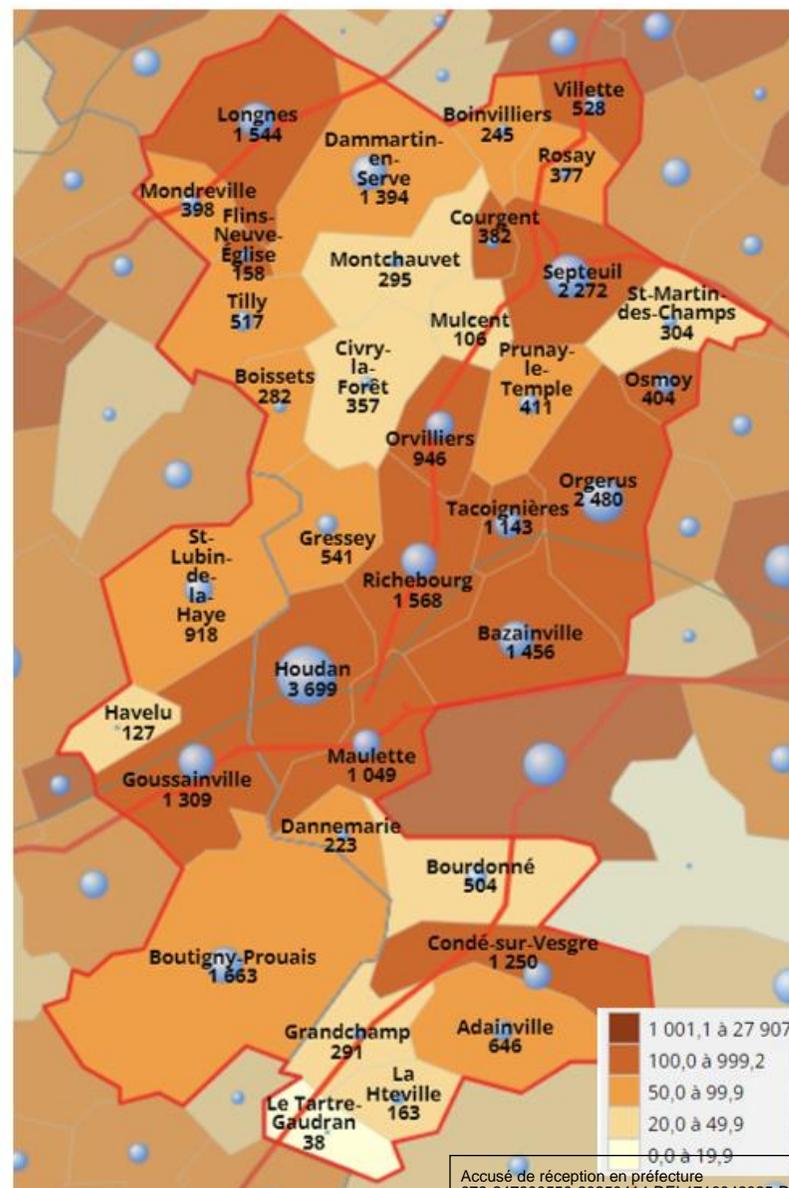
Les équipements et services structurants (collèges, hôpital, gares, offres commerciales, etc.) dessinent des bassins de vie. Il est possible de mettre en évidence :

- Les fonctions structurantes (commerciales, de services et d'animation urbaine, gare / dimension patrimoniale de Houdan) de l'ensemble urbain Houdan-Maulette ... qui rayonnent néanmoins plus faiblement sur la partie Nord du territoire,
- Les fonctions distinctes et potentiellement complémentaires des polarités de Septeuil et Orgerus (collège, gare, santé, commerce)
- L'attractivité de Bréval sur la frange Nord-Ouest du territoire,
- Une attractivité eurélienne davantage résidentielle que d'attractivité urbaine proprement dite.
- Des logiques de grande proximité qui se traduisent parfois dans le cadre de partenariats locaux (syndicats scolaires par exemple).

Population municipale 2021



Répartition de la population et densité



Appréciation des politiques en place

Une dimension patrimoniale qui monte progressivement en puissance

Plusieurs cadres stratégiques et/ou opérationnels sont établis ou sont en cours d'élaboration à l'échelle de la CCPH pour prendre en compte les enjeux écologiques :

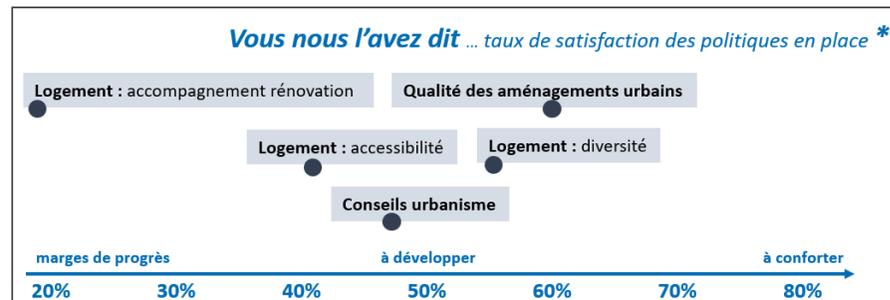
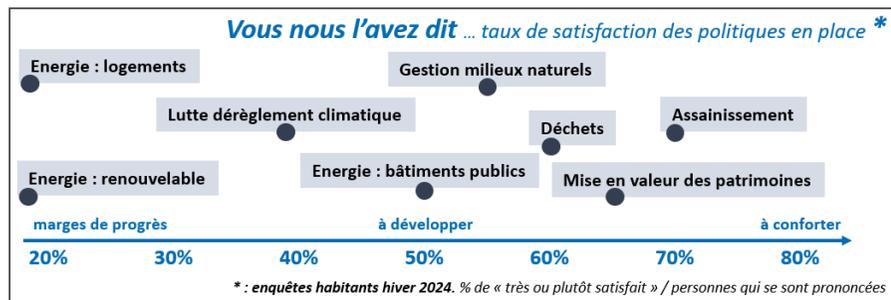
- Une charte paysagère élaborée en 2010 comme acte « fondateur »
- Le CRTE comme « catalyseur »
- L'élaboration du PCAET qui pointe des marges de progrès importantes : sobriété énergétique (parc résidentiel et tertiaire), réduction des GES, développement des énergies renouvelables, séquestration du carbone
- L'exercice de la Gema-Pi dans le cadre de grands syndicats
- Le SPANC et perspective de compétence AEP-assainissement collectif
- Le souhait de davantage de maîtrise sur l'exercice de la compétence ordures ménagères
- Une politique cyclable qui monte progressivement en puissance avec l'adoption du Schéma Directeur Cyclable et la réalisation effective de 1ers aménagements, traduisant la volonté de renforcer le maillage à l'échelle du territoire

Un SDRIF-E qui complexifie les objectifs d'un développement équilibré du territoire

Le SDRIF-E prône la densification et la lutte contre l'étalement urbain et propose en conséquence des marges de manœuvre réduites de développement à l'urbanisation aux seules communes de Houdan et Septeuil.

La volonté de la CCPH de « développement équilibré, maîtrisé et harmonieux » apparaît difficilement compatible avec cet objectif.

Des niveaux de perception assez nuancés



Premiers questionnements et enjeux généraux

- La **ruralité, premier facteur d'identification et de cohésion** : comment la caractériser, tout spécifiquement dans la région francilienne ?
- Un **bassin de vie revendiqué** : quels leviers pour en assurer la pérennité (facteurs de cohésion ; équilibre emplois-actifs ; mixité socio-démographique, fonctions spécifiques de la polarité principale de Houdan et de ses pôles d'appui...) ?
- Traiter collectivement de **la notion de proximité**, à différentes échelles : bassins de proximité s'inscrivant dans des logiques intercommunales, enjeux communs sur des problématiques de très grande proximité
- Structurer une **approche stratégique et fédératrice autour des transitions** : cadre favorable de la mise en place du PCAET... mais contexte de perceptions nuancées voire divergentes qui suggère une approche pragmatique



1. DIAGNOSTIC DES ENJEUX

1.3. Dynamique / Politique urbaine et sociale

Quelques premiers constats / éléments de contexte

Une dynamique démographique qui s'atténue

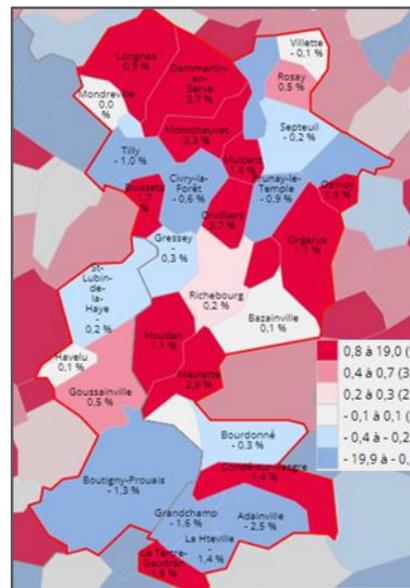
Un territoire qui poursuit sa croissance démographique mais à un rythme qui s'érode progressivement

Cette croissance est désormais tout autant due au solde naturel que migratoire alors que, jusque dans les années 2000, c'est ce dernier qui assurait très largement le renouvellement des populations.

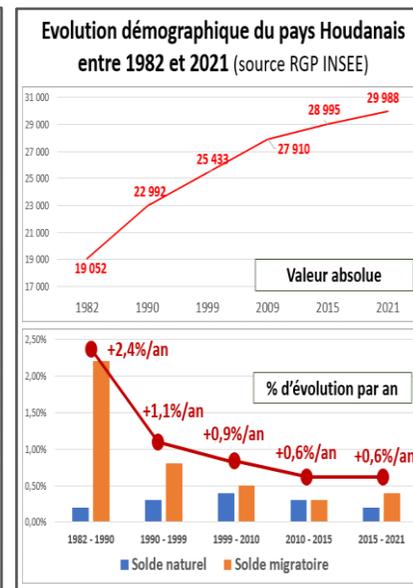
Le pôle urbain de Houdan, Orgerus, la frange Nord-Ouest du territoire assurent principalement cette dynamique démographique sur la période 20214-2020.

Un vieillissement progressif

Un territoire qui peine à maintenir ses classes d'âge intermédiaires et qui vieillit. Sur la période 2009-2020, les « plus de 60 ans » sont plus nombreux de près de 1.800, alors que la population globale a augmenté de 1 000 personnes environ.

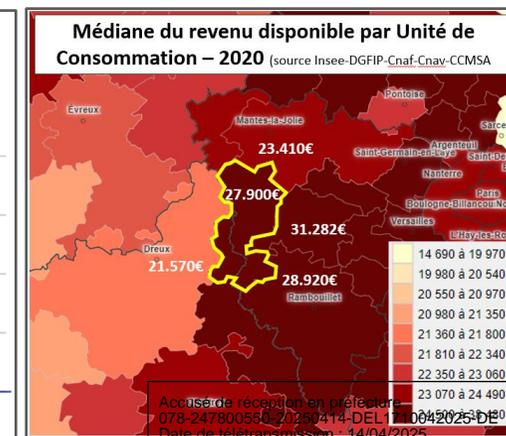
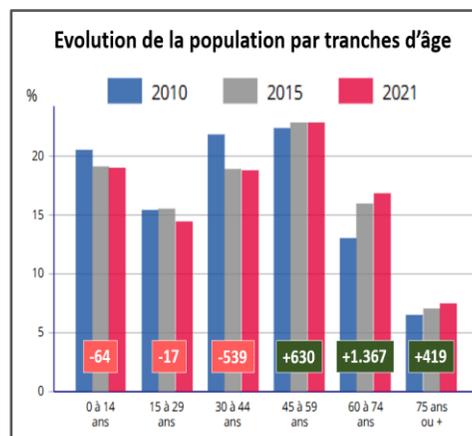


Évolution démographique 2014-2020



Un niveau de vie moyen relativement élevé, « de « transition » entre couronne parisienne et Eure et Loir

Un niveau de vie médian important pour un territoire francilien avec pour conséquence peu de publics en grande fragilité sociale. Néanmoins, des disparités sociologiques significatives au sein du territoire (partie nord du territoire : niveaux de revenus plus modestes, population plus jeune, davantage de jeunes ménages).



Accusé de réception en préfecture : 078-247800550-20250414-DEL11-0042025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Un modèle résidentiel assez monolithique et en décalage croissant avec l'évolution socio-démographique du territoire

Une faible proportion de logements collectifs (86% de maisons) engendrant de fait de la consommation foncière

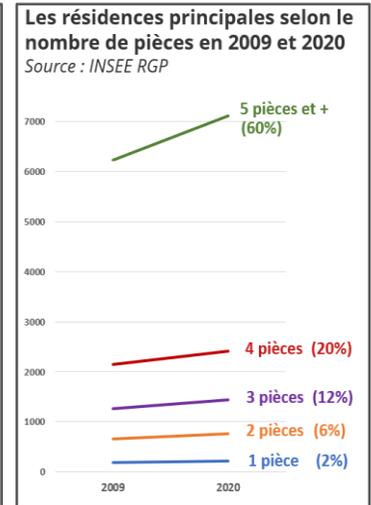
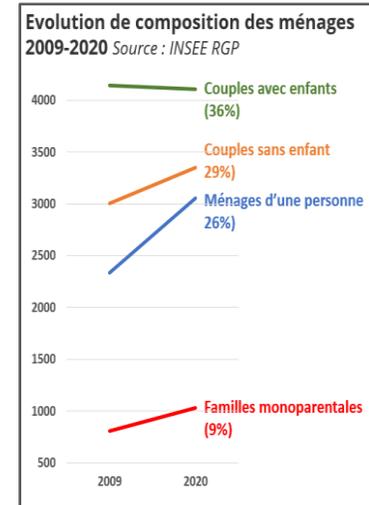
Une faible proportion de locatif et de locatif social (presque exclusivement sur Houdan) qui complexifie le parcours résidentiel de jeunes ménages

Peu de « petits » logements alors que les besoins sont grandissants : personne âgée seule, ménages monoparentaux, etc.

Une déconnexion entre les politiques d'urbanisme-logement et donc de développement résidentiel décidées par les communes et les politiques de services à la population qui sont développées par la CCPH

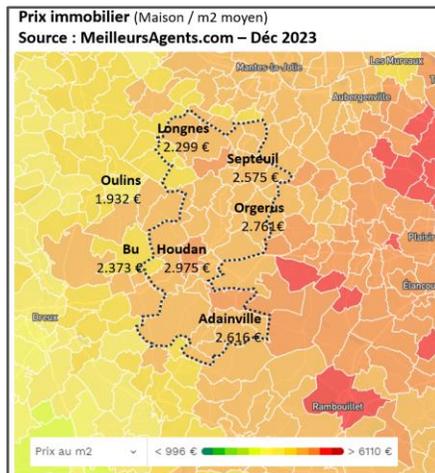
Un cadre de développement urbain « contraint » par le SDRIF-E

La difficulté de certains ménages à réaliser un parcours résidentiel complet au sein de la CCPH



La CA du Pays de Dreux constitue la 1^{ère} destination des ménages qui quittent la CCPH.

Des migrations induites par le prix du marché de l'accession à la propriété et la faiblesse de l'offre locative locale.



Où vont résider les habitants qui ont quitté la CCPH en 2020?

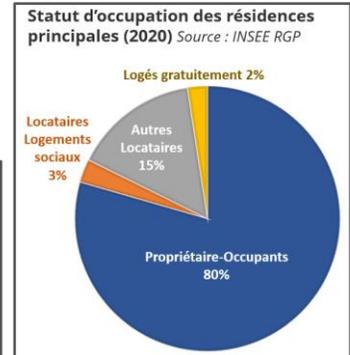
1 578 partants

CA Pays de Dreux	243	15%
MGP	193	12%
CU Grand Paris Seine Ouest	128	8%
CA SQY	113	7%
CA Versailles Grand Parc	90	6%
CA Evreux Portes Normandie	66	4%
CC Cœur d'Yvelines	63	4%
Autres 78	29	2%
Autres 28	48	3%
Autres IDF	58	4%
Autres Normandie	97	6%
France et étranger	450	29%

Qui sont les nouveaux résidents sur la CCPH en 2020 ?

1 967 arrivants

MGP	296	15%
CC Cœur d'Yvelines	287	15%
CU Grand Paris Seine Ouest	275	14%
CA Pays de Dreux	191	10%
CA SQY	170	9%
CA Versailles Grand Parc	163	8%
CA Rambouillet Territoires	91	5%
Etranger	90	5%
CC Gally Mauldre	76	4%
Autres 78	61	3%
Autres 28	31	2%
Autres IDF	64	3%
Normandie	51	3%
France	123	6%



Premiers questionnements et enjeux généraux

- *Articulation de la stratégie urbaine et résidentielle : interdépendance entre développement urbain et l'offre de services résidentiels -> la nécessité d'une **convergence plus forte de ces deux politiques à une échelle communautaire***
- *Articulation des politiques en matière de services et en particulier la **définition partagée d'un projet social d'ensemble** : approche globale des parcours résidentiels et de vie (ciblage sur le « bien grandir » et le « bien vieillir » ?) en intégrant la pluralité des parties prenantes (commune, CCPH, CD78, associations, professionnels de santé...)*
- *Travail singulier **sur la question de la santé, du sport et de la culture** comme facteurs de cohésion territoriale*
- *Travail sur la question **de l'accessibilité aux droits et aux services** : acception large intégrant l'information, la médiation, la diffusion de proximité, les réseaux, l'offre de mobilité, le numérique...*



1. DIAGNOSTIC DES ENJEUX

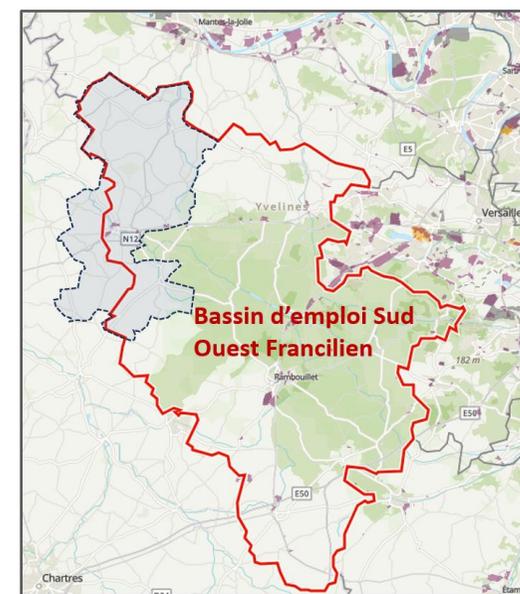
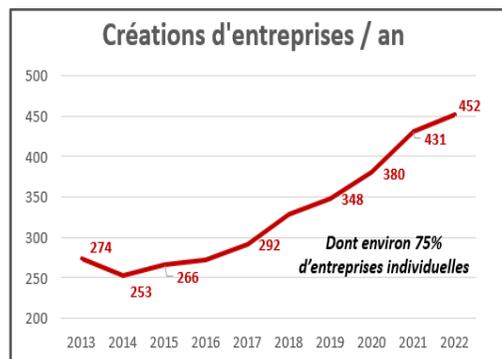
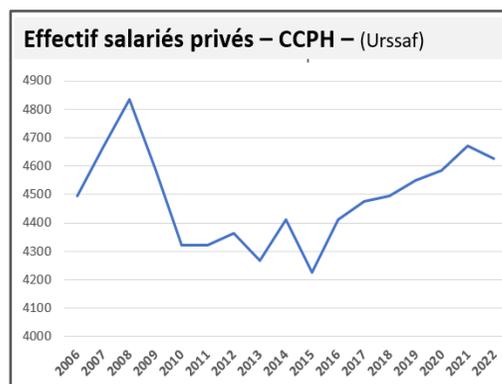
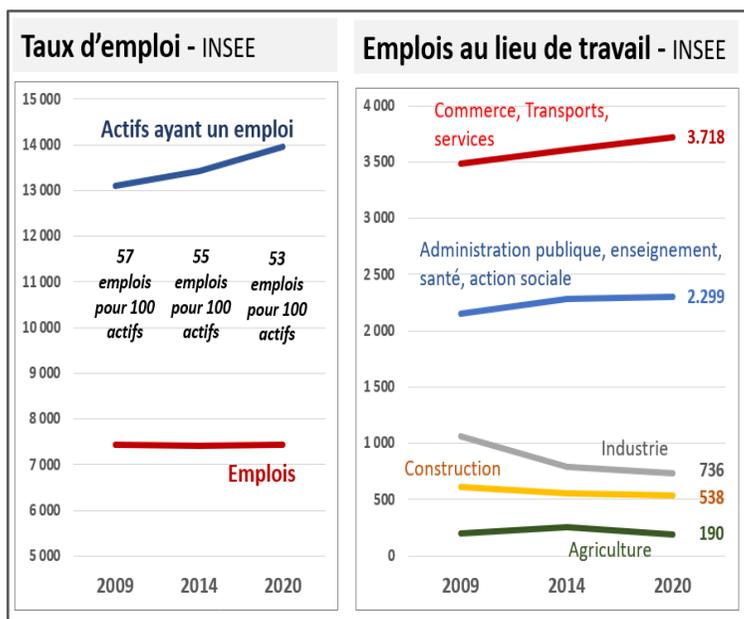
1.4. Dynamique / Politique économique

Quelques premiers constats / éléments de contexte

Une économie diversifiée qui s'inscrit dans un large bassin d'emplois

Une **stagnation du nombre d'emplois** et une dégradation du taux d'emploi... nuancée par une **croissance des emplois privés et des créations d'entreprises** depuis une dizaine d'années

Une **évolution des formes de travail et d'entrepreneuriat** : près de 20% des emplois est occupé par des non-salariés (11% en IdF ; 12% en Centre Val de Loire)



Appréciation des politiques en place

Une logique dominante de développement endogène revendiquée

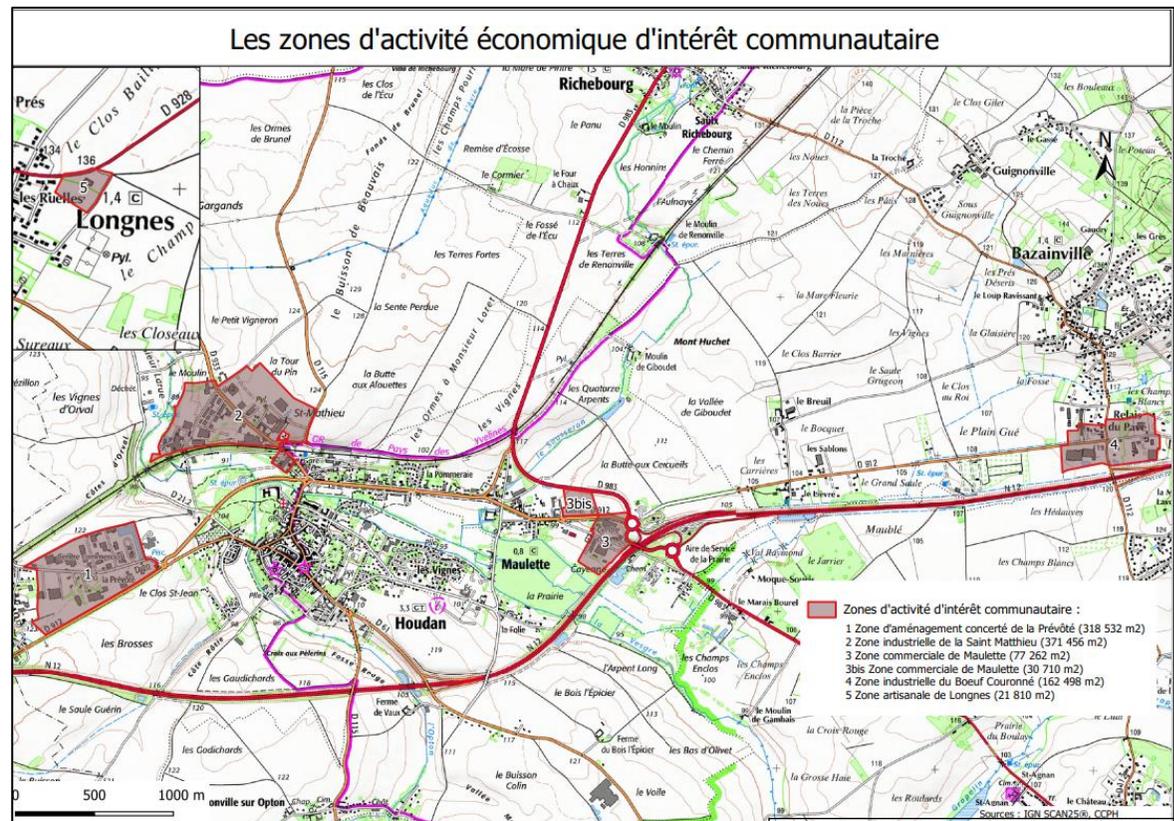
La volonté de travailler les filières et le tissu d'entreprises existant davantage que de s'inscrire dans une économie de flux d'échelle ouest-francilienne

Un accompagnement économique prioritairement orienté sur les questions foncières et immobilières... dans le contexte d'un développement contraint par la sobriété foncière

Des ZAE « historiques » sur le pôle urbain Houdan-Maulette

La volonté de la CCPH de consolider / développer le maillage du territoire en ZAE : Bazainville, Longnes, projet de Septeuil, etc.

Le succès du centre d'affaires « Espace Prévôté »



Premiers questionnements et enjeux généraux

- La question de **l'offre foncière et immobilière** pour accueillir de nouveaux emplois :
 - requalification/optimisation foncières des ZAE
 - consolidation du maillage et développement des offres dans le cadre contraint du SDRIF-E (environ 15 ha)
 - Structuration/diversification de l'offre immobilière dans la perspective de parcours résidentiel pour toutes les entreprises

- Une logique de **développement endogène** qui nécessite d'approfondir **les logiques de « filières »**
 - L'animation économique et entrepreneuriale, autour de la petite industrie, de l'artisanat, des activités de services, du tertiaire
 - Une approche stratégique à créer et/ou développer : économie agricole et rurale, économie circulaire, rénovation et qualité des constructions
 - Un positionnement touristique incertain... qui reste à caractériser (stratégie, produits ciblés...)

- Un enjeu fort **autour de l'emploi**, en particulier en lien avec cette économie de nature endogène et résidentielle (emplois de services)



1. DIAGNOSTIC DES ENJEUX

1.5. Gouvernance

Premiers questionnements et enjeux généraux

Le fait communautaire

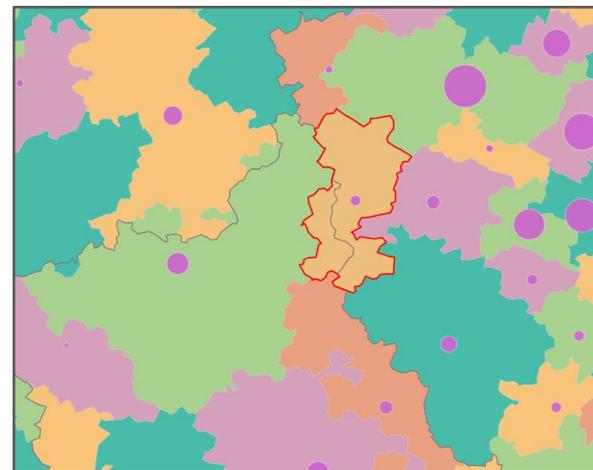
- Conforter **le « fait communautaire »** (actuellement fragilisé par la prédominance des logiques communales et par le constat que la CC est perçue davantage comme une « ressource » que comme « espace » intégré)
- Le renforcement **de l'interconnaissance des élus et des services**, des problématiques et initiatives locales
- Mettre en avant **un « récit » incarné et fédérateur** pour le territoire
- Poursuite des efforts en matière de **communication**

Partenariats institutionnels et démocratie participative

- Une **ouverture accrue vers la population** ; des outils renouvelés de participation
- Un travail à conforter et à développer **vers les Intercommunalités voisines** sur des logiques dominantes de bassins de proximité
- Un dialogue structuré avec **les acteurs locaux sur la base des projets stratégiques qui se dégagent**

Interactions CCPH/Communes et instances de travail

- Des **approches stratégiques à consolider** sur les thématiques qui relèvent de compétences partagées
- S'emparer **des logiques de proximité et de leurs traductions intercommunales** et communautaires
- Développer la **mutualisation**. En faire un levier d'interactions et de partenariats accrus
- Intérêt de **développer des instances de débats ouverts** (au-delà même des compétences communautaires et des prises de décision) : valorisation de la conférence des maires dans cette logique et dans un cadre plus participatif ?
- Recomposition des **Commissions de travail à l'aune du Projet de territoire** : thématiques ? modalités de travail dans une logique de « projets » ?
- Des outils de **solidarité financière et fiscale** à débattre.





3. STRATEGIE TERRITORIALE

« Un territoire au développement équilibré maîtrisé et harmonieux »

Notre stratégie

Le Pays Houdanais est un territoire, notre territoire à tous !

Par son histoire, sa situation en frange Ouest du système métropolitain francilien, son organisation, le Pays Houdanais est un « **bassin de vie et de travail singulier** », à **dominante rurale**, reconnu comme tel et que nous souhaitons conforter.

« **Réinventer notre ruralité** » est, du reste, apparu comme un socle fondamental de nos réflexions... autour notamment des axes suivants :

- La ruralité un « **style de vie** », un « **état d'esprit** » : solidarité, collectif, tranquillité, rapport au temps et à la nature ...
- La ruralité, une **économie** : l'agriculture, l'artisanat, les activités commerciales et de services de proximité, dont celles assumées par le milieu associatif, la valorisation de nos propres ressources.
- La ruralité, **des patrimoines** : La nature, son rythme et ses exigences, les paysages, la biodiversité, les services écosystémiques à une échelle régionale, l'histoire des villages, les savoir-faire.
- La ruralité, **une alternative à la métropolisation**, un modèle de développement qui conjugue proximité et modernité.

Ce sont ces axes qui ont éclairé nos débats et le contenu de notre projet :

« Le Pays Houdanais, un territoire au développement équilibré, maîtrisé et harmonieux » !

Nos fondamentaux de développement

Un territoire de vie
et de travail

Un territoire de toutes
les proximités

Un territoire engagé et
pragmatique sur la
transition écologique

Une méthode partenariale de coopération

Un territoire de vie et de travail

Nous revendiquons clairement cette notion **de territoire « de vie et de travail »**.

Elle suggère que le Pays Houdanais, même s'il s'inscrit dans les puissants réseaux régionaux, économiques et de mobilité, doit **proposer des activités de proximité, des services « du quotidien »** pour les habitants et les actifs, mais aussi **des emplois** ; il accueille aujourd'hui 54 emplois pour 100 actifs. Ce taux doit être maintenu, voire accentué, ce qui suggère un équilibre entre l'accueil d'actifs et d'emplois. Il s'agit aussi de réduire les longs déplacements domicile-travail, gage de qualité de vie. Cette dynamique économique doit s'adosser à notre socle agro-naturel, nos ressources, nos talents.

La notion de « territoire » suggère aussi d'entretenir un **sentiment d'appartenance**, de reconnaissance de ce qui nous est commun et nous définit : notre histoire, nos patrimoines architecturaux, urbains, naturels dans leur diversité, nos savoir-faire, nos réseaux locaux.

Notre territoire de vie et de travail se veut **solidaire et vivant !**

Un territoire de toutes les proximités

La notion de proximité est au cœur de ce projet.

La **proximité « physique »** bien sûr, pour que chacun puisse accéder aux services du quotidien en un temps acceptable... ce qui suggère une **organisation territoriale fine** (maillage des équipements). En l'occurrence, elle se structure à partir du pôle urbain de Houdan et de deux bassins de proximité complémentaires qui couvrent le Nord de notre territoire. Elle trouve aussi un écho au travers de prestations itinérantes.

La proximité s'entend aussi de **manière « immatérielle »** : proximité entre collectivités et citoyens, proximité entre acteurs.

La proximité et donc « **l'accessibilité aux services** » suggère aussi une information de qualité, des conditions matérielles adaptées à chacun, des actions de médiation.

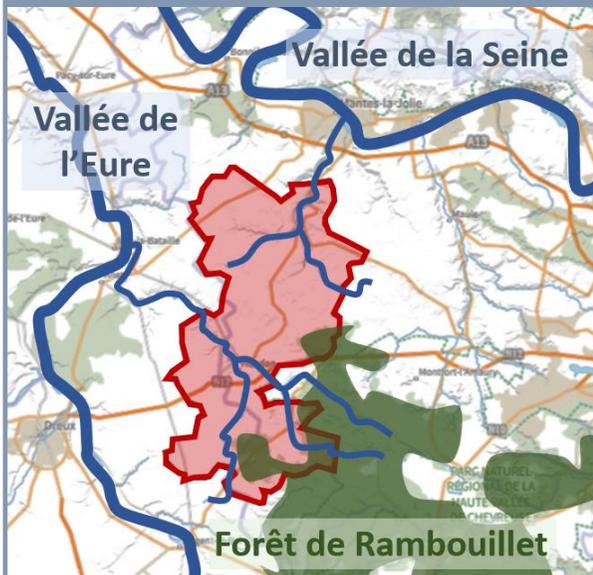
Un territoire engagé et pragmatique sur la transition écologique

Nos engagements en matière de transition écologique dépassent évidemment le seul cadre de notre territoire et **les objectifs visés s'inscrivent dans des préoccupations globales**, sur lesquelles du reste nous avons structuré notre PCAET :

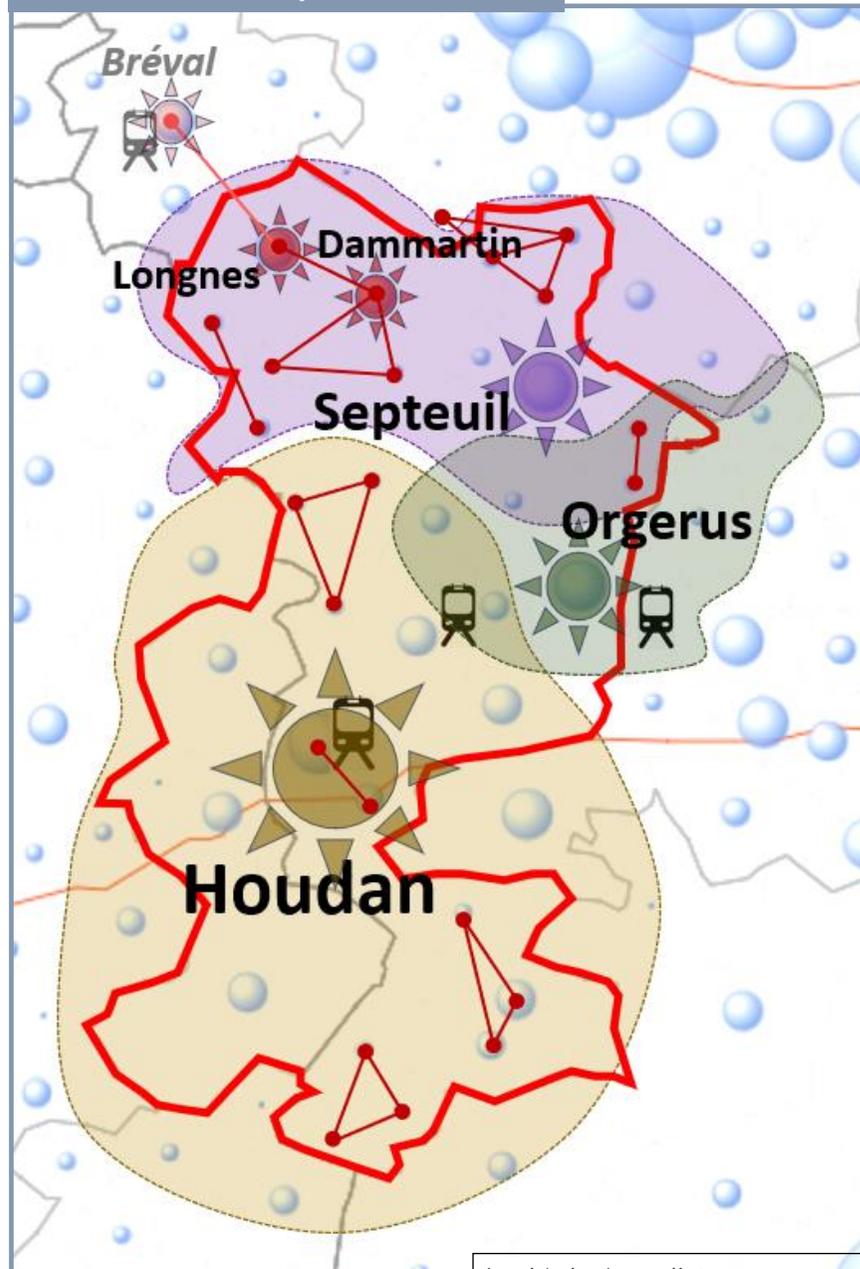
- Contribuer à la lutte mondiale contre le dérèglement climatique et contribuer à la neutralité carbone de la France.
- Au niveau local, une adaptation aux conséquences du dérèglement climatique, en particulier concernant la ressource forestière.
- Réduire les consommations d'énergie et développer la production d'énergie issues de ressources locales et renouvelables.

Pour autant, nous souhaitons « incarner » ces engagements de manière très pragmatique **en ciblant nos actions** (rénovation du bâti, structuration de filières énergétique, préservation de nos espaces et de nos ressources...) mais aussi en **développant la communication, la sensibilisation**, l'implication par l'éducation.

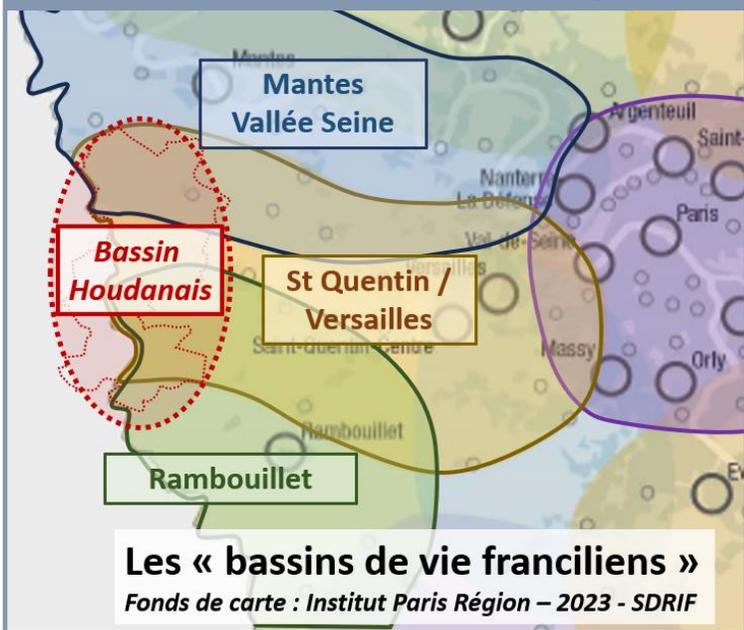
Un positionnement au cœur d'espaces emblématiques



Des territoires de proximité



Un bassin de vie et de travail revendiqué





Nos fondamentauxappliqués à 5 orientations stratégiques

1

*Une approche globale de nos patrimoines
et la gestion de nos ressources naturelles*

2

*Une offre résidentielle de qualité
pour tous et tout au long de la vie*

3

*Une terre d'entrepreneuriat et de
coopérations économiques*

4

*Un projet social, éducatif et de santé
pour accompagner les parcours de vie*

5

*Des solutions plurielles
de mobilité*



LES 5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

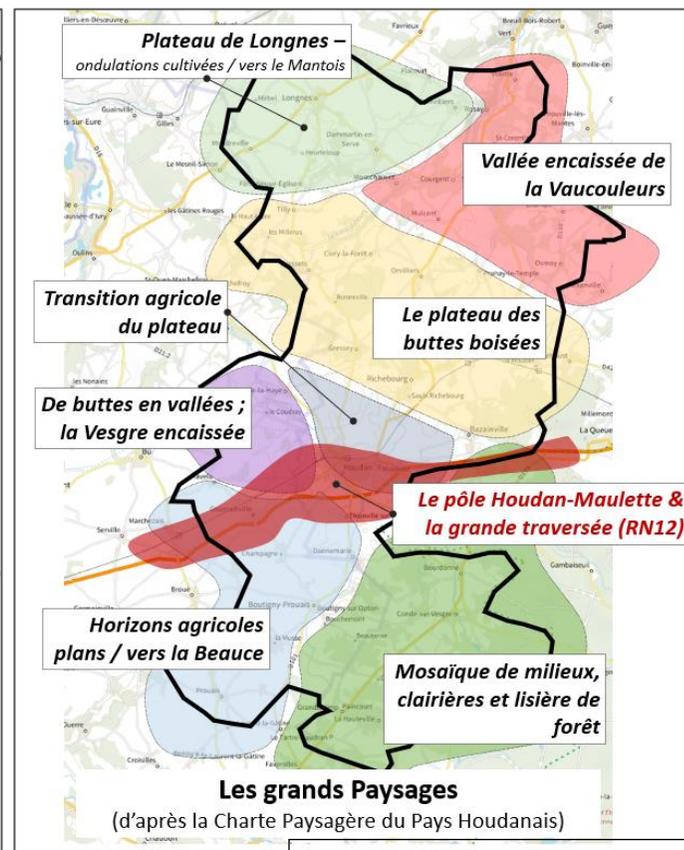
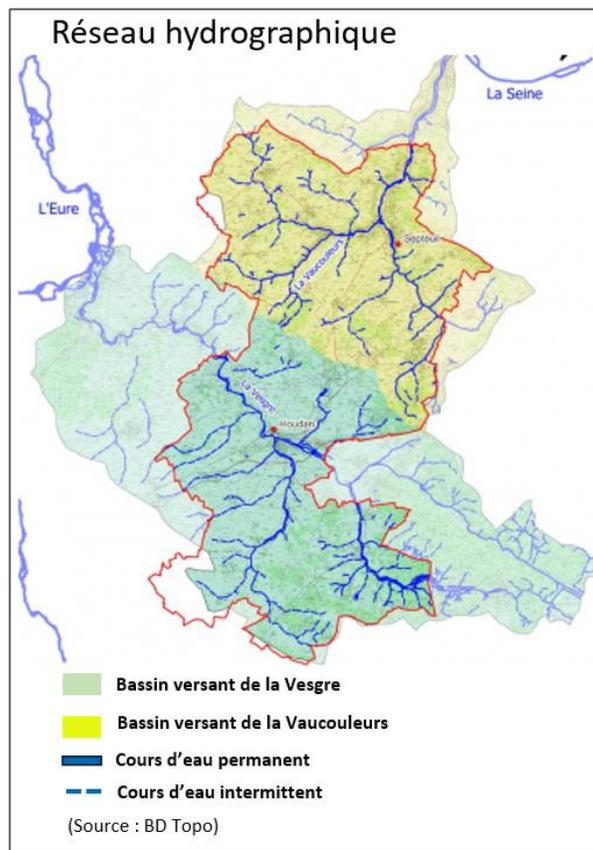
1. Une approche globale de nos patrimoines et de la gestion de nos ressources naturelles

NOS ACQUIS/LES ENJEUX

La ruralité que nous revendiquons collectivement pour le Pays Houdanais s'inscrit dans **une dimension patrimoniale très forte qui nous singularise et nous différencie des autres territoires franciliens**. Nos patrimoines bâtis, urbains ou villageois, la qualité agronomique de nos sols support d'une agriculture diversifiée et performante, la situation en de tête de bassin versant hydrographique de la Vesgre et de la Vaucouleurs, la diversité de nos paysages alternant plateaux et vallées, la présence de prairies et d'espaces boisés localisant une biodiversité variée, des savoir-faire très anciens sont autant d'illustrations concrètes de ces patrimoines ruraux.

Nous avons élaboré **des cadres ambitieux** et nous avons engagé **des actions de protection, gestion et valorisation** de ces espaces naturels et des ressources qui leurs sont associées : réalisation d'une charte paysagère il y a une dizaine d'années, élaboration du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec l'État ou encore adoption d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Il nous faut **poursuivre et amplifier les efforts pour très concrètement conforter ces patrimoines qui constituent le socle de notre ruralité**. Il s'agit là de notre « assurance-vie » pour assurer sur le long terme un développement durable et harmonieux de notre territoire dans un contexte global de sensibilité accrue du territoire aux effets du changement climatique. Au-delà de la CCPH qui agira dans le champ de ses compétences et pourra impulser de nouvelles dynamiques, c'est l'ensemble des acteurs du territoire qui doit se mobiliser (communes, agriculteurs, acteurs économiques, associations, habitants).



NOS ENGAGEMENTS

- Pour asseoir notre singularité et pérenniser sur le long terme les capacités de développement de notre territoire, nous souhaitons **renforcer la protection et gestion de nos patrimoines et ressources naturelles**. Les « fondamentaux » de **notre socle agro-naturel** que nous souhaitons particulièrement traiter sont : notre foncier agricole et la qualité agronomique de nos terres, notre eau et les milieux humides qui leurs sont associés (vallées et ripisylves), les milieux remarquables (forêts, boisements, prairies, etc.), mais également la nature plus « ordinaire ».
- Nous devons **développer une approche et une vision intégrées de ces différents espaces** en appréhendant de front leur valeur paysagère, écologique et de biodiversité, leur vulnérabilité aux effets du changement climatique, leur valeur économique et sociale. Enfin, il nous appartiendra de **faire reconnaître les services écosystémiques que nous rendons** à une échelle régionale et interrégionale.
- Enfin, nous souhaitons **élargir cette notion de patrimoine à tout ce qui constitue aujourd'hui notre ruralité** : la qualité de nos bourgs, nos moulins, lavoirs et fontaines, nos savoir-faire et nos traditions (foire Saint-Matthieu par exemple) .

1

Le plan : « ruralité partagée par tous et pour tous »

2

Le plan : « patrimoines naturels et biodiversité »

3

Le plan : « gestion intégrée de l'eau »

Notre trajectoire à moyen et long termes

- Construire une **identité patrimoniale et la valoriser** ; y intégrer les patrimoines bâtis, naturels, immatériels
- **Caractériser notre « ruralité revisitée »** et partager son caractère **multifonctionnel** avec l'ensemble des acteurs et habitants du territoire (préservation d'un cadre de vie « alternatif » dans la région , fonctions économiques et productives, fonctions résidentielles, fonctions écologiques...)
- Mettre en place une politique de **promotion-attractivité** du territoire mettant en valeur la singularité de cette « ruralité revisitée » dans l'espace francilien

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Engager une démarche participative visant à caractériser notre « ruralité revisitée », à en valoriser les différentes fonctions (agricoles, résidentielles, récréatives, écologiques) et à prévenir les conflits d'usages
- Elaborer une stratégie de marketing territorial, pouvant se décliner en marque, en mettant en avant cette singularité rurale dans la région-capitale. Dans le cadre, affirmer notre identité territoriale et la valoriser à travers différents supports et événements (foire Saint-Matthieu par exemple)

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- Portage par la CCPH en lien étroit avec les communes
- Mobilisation essentielle des acteurs socioéconomiques, associations et entreprises de la commune dans le cadre du futur observatoire des stratégies territoriales

Grandes étapes indicatives

Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement et capitalisation des ressources existantes : la charte paysagère ; travaux de reconnaissance patrimoniale de l'OT, travaux et réflexions sur la caractérisation rurale au sens culturel (activités, pratiques, savoir-faire) - Engagement d'une consultation (citoyens , monde agricole, élus) sur la manière dont la ruralité peut être appréhendée (patrimoines et pratiques)
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Construction partenariale du Plan Ruralité, dans le sillage de la vision partagée élus/acteurs/citoyens - Engagement d'une démarche de marketing territorial mettant en avant les atouts patrimoniaux et ruraux du territoire dans la perspective de renforcer l'attractivité économique et résidentielle du Pays Houdanais
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions pédagogiques et/ou festives déclinant le Plan Ruralité (dans le cadre de la foire Saint-Matthieu, opérations « fermes ouvertes », visites de milieux naturels « sensibles »)

Notre trajectoire à moyen et long termes

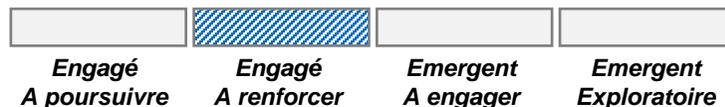
- Renforcer la **connaissance scientifique, vulgariser et partager cette connaissance** des patrimoines naturels et de la biodiversité en direction de tous les acteurs et habitants
- **Préserver la trame verte et bleue** du territoire par son inscription dans les documents d'urbanisme. Réduire la pollution lumineuse et étudier la mise en place **d'une trame noire**. Travailler aussi à la valorisation d'une **trame brune**.
- **Partager et soutenir les initiatives communales ou privées** : gestion différenciée des espaces publics, initiatives citoyennes à l'échelle d'un quartier ou lotissement
- Appréhender l'agriculture dans **ses fonctions économiques** mais également, et de manière complémentaire, dans **ses fonctions d'adaptation du territoire** au changement climatique et à la préservation de la biodiversité

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Elaborer un **atlas de la biodiversité** ou toute autre action en lien avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) d'Ile de France
- Inscrire des **recommandations** et des mesures de protection et de **bonne gestion** dans les documents d'urbanisme
- Poursuivre les actions en matière de **protection de la biodiversité** : fauchage raisonné des accotements et tonte tardive, etc.
- Poursuivre la **caractérisation de la qualité écologique, physique et chimique des cours d'eau** (pêches électriques, comptage des invertébrés et diatomées)

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- Maitrise d'ouvrage CCPH pour l'élaboration d'une stratégie et du plan d'actions, en particulier dans le cadre de l'élaboration d'un SCOT. Implication nécessaire des communes, les exploitants agricoles et forestiers, les « experts » et gestionnaires locaux de l'environnement (ONF, syndicats d'eau, associations...)
- Appui-accompagnement aux communes par la CCPH pour la mise en œuvre

Grandes étapes indicatives

Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation des études et données existantes - Lancement d'un atlas de la biodiversité : état des lieux, stratégie et plan d'actions
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de l'atlas de la biodiversité - Amplification des actions de gestion des milieux - Définition et mise en œuvre d'une politique de fonds de concours ciblée - Elaboration d'une stratégie concertée de gestion des bois et forêts privées - Formalisation de la protection des patrimoines dans le SCOT, notamment à travers des solutions fondées sur la nature
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'Atlas de la biodiversité et de la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature - Constitution d'un centre de ressources CCPH au profit des communes - Travail sur des labélisations nationales du type « Territoire Engagé pour la Nature »

Notre trajectoire à moyen et long termes

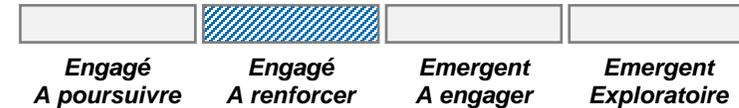
- Renforcer notre résilience aux effets du changement climatique par notre **implication accrue dans la mise en œuvre de la compétence Gema-Pi**
- Renforcer le travail complémentaire sur **la limitation du ruissellement** : désimperméabilisation - renaturation d'espaces artificialisés, pratiques culturelles, gestion des eaux pluviales, etc.
- Sécuriser sur le long terme notre **approvisionnement en eau potable** et la qualité des rejets dans les milieux naturels des eaux d'épuration
- Poursuivre et accentuer les démarches de contrôle et de conseils concernant **l'Assainissement Non Collectif**

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Etudier la prise de compétence communautaire eau-assainissement et développer une approche prospective en lien avec un futur SCoT
- **Poursuivre les études en cours sur la Vesgre** (étude de faisabilité de reméandrage à Bourdonné, étude de gestion des inondations) **et la Vaucouleurs** (étude hydraulique et hydromorphique, étude de faisabilité de reméandrage à Orgerus) **et réaliser des travaux à l'échelle des bassins versants**
- **Sensibiliser, éduquer à la culture des risques** (inondation, sécheresse...) **et la bonne gestion de la ressource** : installation d'un système d'alerte, élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde, visite de sites et d'ouvrages, pédagogie sur les usages et le prix de l'eau

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- Portage par la CCPH au titre de ses principales compétence dans le domaine de l'eau : Gema-Pi, SPANC
- Portage à venir de la CCPH sur l'eau potable et l'assainissement collectif
- Partenariat avec l'AESN

Grandes étapes indicatives

Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des études préalables à une prise de compétence eau potable et assainissement collectif (technique, juridique, financière) - Poursuite d'actions pilote en matière de gestion des milieux aquatiques et de lutte contre les inondations - Suivi du marché d'entretien des ripisylves
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre, le cas échéant, de la nouvelle compétence CCPH « eau potable et assainissement collectif » - Construire une démarche de sobriété en eau - Réflexions en matière de gestion des eaux pluviales et de ruissellement (schéma directeur ?) - Définition d'un nouveau PPI pour la Gema-Pi et des moyens dédiés à son financement par la taxe - Mise en œuvre d'actions pédagogiques auprès des communes et se sensibilisation des populations
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Sur la base les investigations techniques engagées, organiser des « assises de l'eau » sur le territoire, à destination du grand public



LES 5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

2. Une offre résidentielle de qualité pour tous et tout au long de la vie

NOS ACQUIS/LES ENJEUX

La **qualité du cadre de vie** constitue un atout majeur du territoire, clairement identifiée comme tel dans le cadre des enquêtes réalisées. Le patrimoine architectural et urbain participe de cette qualité.

Notre **attractivité résidentielle**, même en légère baisse, reste forte. Elle est néanmoins contrainte par une offre de logements relativement monolithique (beaucoup de grandes maisons, peu de petits logements, peu de logements locatifs...) en déconnexion croissante avec le profil socio-démographique du territoire : vieillissement, parcours résidentiels fluctuants, exigence d'accueil de jeunes actifs...

Aujourd'hui, dans le contexte d'une planification régionale exigeante (cadre « contraignant » du SRHH / SDRIF-E et du SRADDET Centre-Val de Loire), les enjeux de **rationalisation foncière s'expriment avec de plus en plus d'acuité** alors même qu'il nous faut développer une offre diversifiée de logements.

Or, les développements urbains des communes s'envisagent **sans cadre collectif clairement établi** et notre action communautaire se limite à une intervention ciblée sur le cofinancement et la garantie d'emprunt pour la construction de logements sociaux.

Soulignons néanmoins l'adoption récente et la mise en œuvre progressive de notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui décline **des interventions ciblées en matière d'Habitat et d'Aménagement**, sur des critères de rationalisation énergétique.

Dammartin-en-Serve



Septeuil



Condé sur Vesgre



NOS ENGAGEMENTS

- Pour asseoir les objectifs du territoire à s'affirmer comme un bassin de vie et de travail cohérent, nous visons une **coordination plus affirmée** dans nos politiques de développement urbain et d'habitat dans une perspective **d'optimisation foncière, de qualité d'aménagement, d'adaptation de nos espaces urbains aux effets du changement climatique**. S'il convient de préserver les identités et les dynamiques de grande proximité, il est aussi essentiel d'articuler nos initiatives pour une offre résidentielle et de services bien maillée et complémentaire.
- Dans le contexte d'un développement résidentiel qui devra de plus en plus **s'adosser à nos cœurs de villes et cœurs de bourgs**, nous travaillerons collectivement **sur les conditions de leur attractivité** : reconquête du parc existant (rénovation, travail sur l'habitabilité des logements) valorisation des patrimoines et qualité architecturale, qualité et usages des espaces publics, mobilités douces de grande proximité.
- Collectivement, nous répondrons à la nécessité **d'offrir un parcours résidentiel complet à tous les habitants du territoire** : jeunes ménages actifs et ménages modestes originaires du territoire ou y travaillant, personnes confrontées à des ruptures de vie, personnes âgées.

1

Le plan : « Planification stratégique de notre développement équilibré »

2

Le plan : « Promotion de la qualité urbaine et des centres-bourgs »

3

Le plan : « Rénovation des logements et des équipements existants »

4

Le plan : « Développement d'une offre adaptée de logements »

Notre trajectoire à moyen et long termes

- Nous doter d'outils stratégiques et opérationnels en matière de **planification**. Ces outils doivent en particulier nous permettre un développement harmonieux et **équilibré entre les fonctions résidentielles et les fonctions économiques** (en cohérence avec le SDRIF-E, le SRADDET Centre – Val de Loire et le ZAN)
- **Nous doter d'un outil de planification et de maîtrise foncière** et nouer des partenariats pour la mettre en œuvre
- Promouvoir des outils innovants de **portage public/privé**

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Engager la **réalisation d'un SCOT à l'échelle de la CCPH**. En faire un outil réglementaire, stratégique et pédagogique de coordination des PLU

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- Portage CCPH au titre de la compétence « aménagement de l'espace – SCOT – Schéma de secteur », en coordination avec les documents d'urbanisme d'échelle communale (PLU, POS, cartes communales)
- Positionnement partenarial et volontariste dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du SDRIF-E et du SRADDET Centre-Val-de-Loire

Grandes étapes indicatives

Court terme	- Engagement de la démarche d'élaboration du SCOT du Pays Houdanais. Processus d'accompagnement auprès des élus de la CCPH et communaux sur l'outil SCOT, retours d'expériences de territoires ayant approuvé un SCOT
Moyen terme	- Finalisation de la démarche d'élaboration du SCOT
Long terme	- Accompagnement technique et juridique des communes dans la mise en œuvre

Notre trajectoire à moyen et long termes

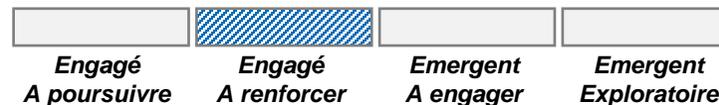
- Travailler sur la **promotion de la qualité urbaine** : mutualisation d'ingénierie, « charte » pour encadrer et accompagner les promoteurs privés, appui ciblé aux communes
- Travailler collectivement sur la **promotion de cœurs de ville / cœurs de bourgs vivants, attractifs** ; Développer des démarches exploratoires pour promouvoir des « lieux de vie et d'animation » dans les cœurs de bourgs
- Faire de cette qualité urbaine et patrimoniale un **levier de développement touristique** (en lien avec l'OTPH)

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Animer un **travail coordonné sur des dispositifs contractuels et d'appui à la valorisation des cœurs de bourgs** (Etat, Région IDF, CD78) et sur les problématiques qui leur sont attachées : espaces publics, gestion du stationnement, mobilités douces.
- A ce titre, valoriser notamment les dispositifs nationaux « Petite Ville de Demain » (Houdan) ou « Village d'Avenir » (Septeuil ; Bazainville) dans une logique de partage d'expériences et de mutualisations
- Mener l'étude pré-opérationnelle pour le renouvellement urbain du **quartier de la gare à Houdan**

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- CCPH pilote des stratégies et démarches pré-opérationnelles d'échelle communautaire
- Posture d'appui et centre de ressources de la CCPH au profit des communes : inscription dans les AMI et programmes de qualité urbaine
- Mobilisation complémentaire des centres de ressources techniques : Ingénier'Y, CAUE, DDT...
- Partenariat avec l'OTPH pour développer l'offre touristique et valoriser le patrimoine

Grandes étapes indicatives

Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des programmes « Petite Ville de Demain » et « Villages d'Avenir » - Réalisation de l'étude pré-opérationnelle pour le renouvellement urbain du quartier de la gare à Houdan - Poursuivre le partenariat avec l'OTPH
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des actions liées à l'étude pré-opérationnelle pour le renouvellement urbain du quartier de la gare à Houdan - Animation de 2 demi-journées par an de visites de sites / retour d'expériences, bonnes pratiques d'aménagement et/ou animations de bourg développées sur le territoire ou dans le 78 et/ou le 28 - Opportunité de développer une ressource CCPH au profit des communes (architecte/paysagiste-conseil / guide d'aménagement visant à encadrer les initiatives portées par les aménageurs privés)
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation d'un document cadre de type « guide de construction et d'aménagement dans les cœurs de bourgs » à destination des communes, aménageurs, architectes

Notre trajectoire à moyen et long termes

- Poursuivre et accentuer **la reconquête de la qualité énergétique du bâti existant**
- Engager un diagnostic de l'état des équipements communautaires et communaux sur des critères énergétiques et structurer une **stratégie commune d'intervention**

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Mener à bien le suivi et l'animation de **l'OPAH-RU engagée sur Houdan**. Envisager une ouverture à d'autres communes du territoire
- Elaborer et mettre en œuvre **le service public pour la rénovation de l'habitat** (SPRH France Rénov')
- Poursuivre les actions de rénovation du bâti public dans le cadre de la « **convention « conseil en énergie partagée** » et étudier son **élargissement aux entreprises**

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- Accompagnement des communes dans le cadre des compétences « politique du logement et du cadre de vie » et « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »
- Partenariat avec **Énergies Solidaires**, association labellisée Espace Conseil France Rénov' en charge de l'information et accompagnement des particuliers et labellisé Conseil en Énergie Partagée (CEP) en charge de l'accompagnement des collectivités sur le bâti public

Grandes étapes indicatives

Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de la stratégie et du plan d'actions du SPRH - Poursuite du Conseil en Énergie partagée - Poursuite du suivi-animation de l'OPAH RU de Houdan
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du SPRH - Déploiement complémentaire d'un conseil spécifique en direction des entreprises du territoire - Poursuite du Conseil en Énergie Partagée
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration d'une filière locale autour des pratiques et des métiers de la rénovation (dispositif de communication / sensibilisation ; formations ; centre d'éco-matériaux, réseaux inter-entreprises)

Notre trajectoire à moyen et long terme

- Structurer une **politique stratégique et interventionniste en réponse à un marché foncier et immobilier tendu** et contraint qui fragilise la fluidité du parcours résidentiel ; Travailler notamment de manière coordonnée sur la valorisation **d'outils permettant de réguler le marché foncier** : taxe d'habitation sur les logements vacants, permis de louer, taxe majorée sur les résidences secondaires
- Poursuivre et approfondir **l'accompagnement des communes dans la production diffuse de logements** : Logements Locatifs Intermédiaires (LLI), Bail Réel Solidaire (BRS), Logement locatif social...
- Porter la volonté d'appliquer **les critères de la CCPH dans l'attribution des logements sociaux** : « vivre ou travailler sur le territoire »
- Travailler au portage foncier et/ou à la construction de **produits immobiliers singuliers dédiés à des publics spécifiques** : jeunes actifs, seniors, intergénérationnel

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- S'engager dans **l'élaboration d'un nouveau PLHI** et en faire un outil de pilotage opérationnel de nos politiques de logements
- Coordonner des initiatives locales en matière de **logements adaptés aux personnes âgées** (béguinage, résidences seniors...)

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- Compétence communautaire « politique du logement et du cadre de vie » pour fixer le cadre stratégique
- Accompagnement des projets communaux par la CCPH
- Partenariat technique et financier du CD78 : programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (Prior'Yvelines 2023-2027)
- Partenariat avec l'Etat et les bailleurs sociaux dans l'attribution des logements sociaux

Grandes étapes indicatives

Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de l'offre et des initiatives locales engagées en matière de logements pour les personnes âgées - Conseil aux communes dans leurs démarches de production de logements
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du PLHI du Pays Houdanais avec une focale sur les logements spécifiques (publics en alternance-jeunes travailleurs, personnes âgées...) - Réflexion sur l'opportunité d'intégrer un guichet enregistreur des demandes de Logements sociaux dans les France Services
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du PLHI et accompagnement des communes



LES 5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

3. Une terre d'entrepreneuriat et de coopérations économiques

NOS ACQUIS/LES ENJEUX

Le Pays Houdanais propose **une économie diversifiée** avec une base primaire et secondaire importante pour un territoire francilien (agriculture, construction, industrie) et un secteur tertiaire privé ou public dynamique (commerce, enseignement, santé...). L'emploi local est également caractérisé par l'importance des actifs occupant un emploi non salarié (agriculteurs, commerçants et professions libérales, artisans ou encore actifs du secteur des services à la personne travaillant à leur compte). La dynamique de création d'emplois privés est significative depuis une dizaine d'années sur le territoire (cf. graphique ci-contre).

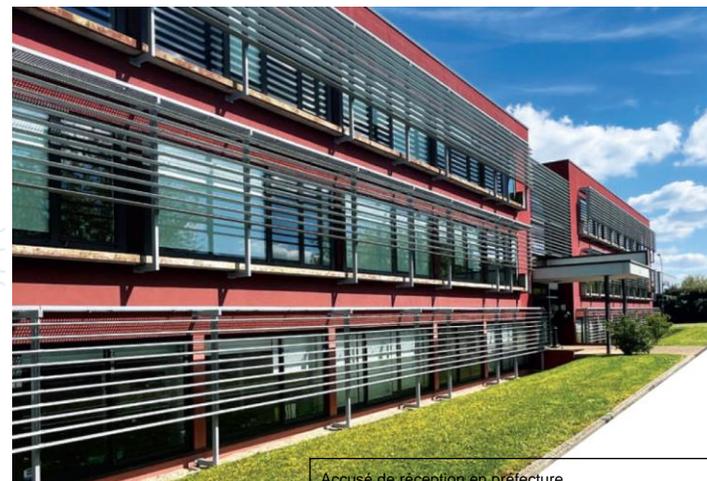
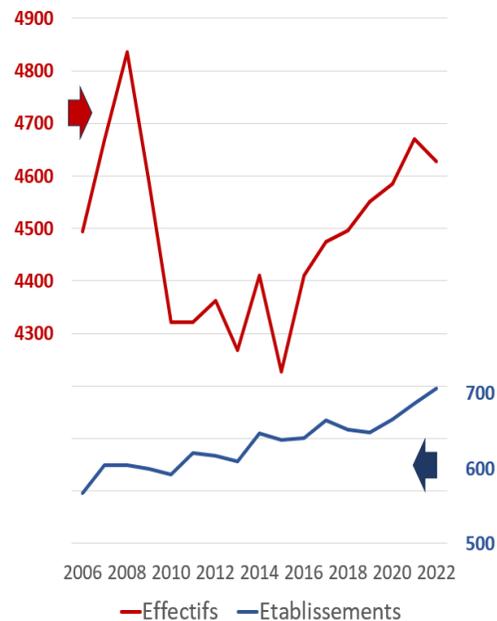
L'accompagnement au développement économique, qui est de la compétence de la CCPH, s'est principalement orienté sur **les offres foncières et immobilières**, notamment à partir des zones d'activités « historiques » du pôle de Houdan-Maulette et de l'hôtel-pépinière d'entreprises de la Prévôté.

Complémentairement, **une politique d'animation économique a été initiée** avec les deux clubs d'entreprises présents sur le territoire (APHIE et ACPH) ; Le « service emploi » permet quant à lui de trouver un relai local aux actions partenariales des opérateurs spécialisés (France Travail, Mission Locale).

En matière **de tourisme**, la CCPH conventionne avec l'Office de Tourisme sur la base de quatre axes stratégiques transversaux : rayonnement du territoire, le développement du « tourisme lent », la mise en place de forfaits (déplacement / prestations) et un ciblage particulier sur les familles et les enfants.

Pour l'avenir, il s'agit d'**amplifier nos efforts pour accompagner le développement économique du territoire** dans un contexte de stagnation globale de l'emploi local alors même que le nombre d'actifs a crû de manière importante.

Evolution 2006/2022 des emplois et des établissements du secteur privé
CC Pays Houdanais – Source : URSAFF



Hôtel-pépinière d'entreprises La Prévôté

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20250414-DEL-1710042025-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2025

NOS ENGAGEMENTS

- Nous souhaitons mener une **politique de développement économique vertueuse permettant de mieux équilibrer et corrélér les dynamiques économiques et résidentielles**. Nous la réussirons en valorisant prioritairement **nos ressources endogènes** à partir de quelques filières implantées localement et vertueuses en termes social et environnemental. C'est la qualité de vie de nos actifs qui est ainsi escomptée.
- Au regard de la structure de notre tissu économique de TPE-PME artisanale et industrielle (davantage consommatrice d'espaces que les activités tertiaires), nous ne pourrons mener à bien cette stratégie économique sans **retrouver des marges de manœuvre foncières**. Pour autant, **en cohérence avec les objectifs régionaux et nationaux du « zéro artificialisation »**, nous inscrirons notre action dans la limitation de la consommation de nouveaux espaces agricoles.
- Par ailleurs, nous affichons la **volonté d'être pro-actif dans l'accompagnement des entrepreneurs** à tous les stades de développement de leur entreprise et d'être davantage dans **l'impulsion et l'animation des dynamiques collectives** afin de faire vivre notre écosystème économique local. La transition énergétique, numérique, le développement de nouveaux modèles économiques doit être accompagné et constitue de réelles opportunités de croissance si nous « travaillons collectif ».

1

Le plan : « qualité des offres foncières et immobilières »

2

Le plan : « accompagnement de l'entreprenariat »

3

Le plan : « structuration des filières locales »

4

Le plan : « soutien à l'emploi-formation »

Notre trajectoire à moyen et long termes

- **Optimiser et qualifier nos espaces d'activités économiques emblématiques** notamment de Houdan-Maulette dans le contexte de la sobriété foncière : recyclage foncier et valorisation de friches ou délaissés, taille des lots et densité, typologie des activités présentes, qualification environnementale des aménagements internes, offre de services aux entreprises et actifs, etc.
- Poursuivre le **maillage du Pays Houdanais en zones d'activités** : inscription du maillage dans le document de planification SCoT, optimisation et qualification
- **Développer nos capacités et faire évoluer nos offres immobilières** vers une offre intégrée associant pépinière-incubateur et hôtellerie d'entreprise

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Finaliser et suivre l'inventaire des ZAE réalisé par la Banque des Territoires (lien avec le futur SCoT et la révision de l'intérêt communautaire) dans la perspective d'un **schéma de développement des zones d'activités communautaires**
- Poursuivre les **aménagement et éventuelles extensions des principales zones d'activités communautaires**, dont La Prévôté à Houdan, les Vieilles Vignes à Longnes
- Créer un **deuxième hôtel-pépinière d'entreprises**
- Etudier les **recyclages fonciers** (ZI Saint Matthieu et ½ pastille du SDRIF-E sur Houdan) et étude de faisabilité d'une construction au dessus du bassin de rétention (ZA Prévôté)

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- Portage CCPH au titre de sa compétence « développement économique »
- Partenariat technique et financier de la Région Ile-de-France, État (fonds « friche »)

Grandes étapes indicatives

Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de l'Atlas-Inventaire des ZAE avec la Banque des Territoires (Loi Climat et Résilience) - Analyse de l'opportunité/faisabilité d'une nouvelle offre immobilière complémentaire à l'espace Prévôté - Etude et AMI sur le bassin de rétention (ZA Prévôté) - Etude de faisabilité sur le terrain au sud du centre aquatique (ZA Prévôté)
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation et suivi du développement de la ½ pastille d'ouverture à l'urbanisation du SDRIF.E à Houdan - Réflexion sur la territorialisation de certaines filières économiques (implantations agroalimentaires ; élevage, poulaillers, abattoir) - Création d'un second hôtel-pépinière d'entreprises
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexions sur les besoins et les opportunités de développement d'activités tertiaires en centre-ville / centre-bourgs : produits immobiliers innovants ; animation globale

Notre trajectoire à moyen et long termes

- Organiser, en lien avec nos partenaires spécialisés (consulaires, BGE, Région, etc.), le conseil individualisé à la **création, reprise, transmission des outils de production** dans une logique de pépinière-incubateur
- Accompagner les entreprises dans leurs efforts en faveur de leurs **transitions numériques, énergétiques**, de développement de **nouveaux modèles économiques**

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Poursuivre et **accentuer l'accompagnement des entrepreneurs**
- Structurer un **réseau d'entreprises engagées dans la transition écologique**
- Nouer et entretenir les **partenariats avec les organismes dédiés** (CCI, ISY, Aphie et Acph)

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- Portage par la CCPH au titre de sa compétence développement économique
- Association étroite des partenaires institutionnels (Consulaires, BGE, Région) à la réflexion puis mise en œuvre de l'accompagnement

Grandes étapes indicatives

Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête auprès des entreprises pour identifier les besoins spécifiques d'accompagnement à la création et sur les trois premières années d'activités et les marges de progrès possibles de la CCPH - Structuration du réseau d'entreprises impliquées sur la transition écologique - Mise en place d'un dispositif renouvelé accompagnement avec les partenaires institutionnels
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité pour la création d'un nouvel espace dédié articulé avec l'espace Prévôté : pépinière, incubateur, tiers-lieu « éco » - Accompagnement des entreprises en lien avec les partenaires locaux et institutionnels
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur la création et d'animation partagée d'une « maison de l'entrepreneuriat » sur le territoire

Notre trajectoire à moyen et long termes

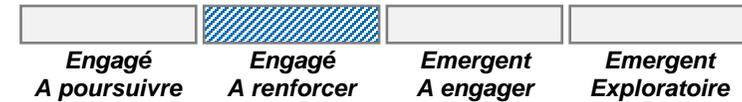
- Développer un **écosystème économique territorial** : partenariats inter-entreprises, réseaux de sous-traitance, logique inter-filières
- Développer l'**économie circulaire et l'écologie industrielle** à partir de nos filières emblématiques : agriculture, entreprises industrielles, valorisation des déchets, etc.
- **Développer les énergies renouvelables** : stratégie territoriale d'implantations et structuration des filières, développement de partenariats publics-privés
- Conforter et soutenir l'**offre commerciale de proximité** : maillage centre-ville / centre bourgs ; animation, partenariats
- Accompagner la création de **circuits-courts alimentaires** et leur commercialisation sur le territoire
- Établir une **stratégie d'aménagement concerté** pour les implantations agricoles et agroalimentaires
- Renforcer les itinérances à partir de quelques thématiques fortes afin de développer la **filière touristique**: découverte du patrimoine historique et culturel, découverte de la nature, tourisme mémoriel, tourisme d'affaires

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Renforcer les **dynamiques collectives d'animation commerciale** à l'échelle du Pays Houdanais
- Mettre en place les **actions concrètes d'écologie industrielle inscrites** au PCAET
- Développer les **packs touristiques** et créer des **événements itinérants**
- Engager avec les agriculteurs, commerçants et gestionnaires de la restauration collective, une **démarche de projet alimentaire territorial**

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- Portage par la CCPH au titre de sa compétence « développement économique »
- Soutien technique et financier de la Région (« chef de file » développement économique) et de l'État au titre de ses dispositifs contractuels et AMI

Grandes étapes indicatives

Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des démarches collectives d'animation commerciale et soutien aux démarches individuelles sur l'ensemble du territoire communautaire
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Étude du potentiel en matière d'écologie industrielle et territoriale (EIT) puis animation pour la mise en œuvre de 1ères actions opérationnelles - Etude de gisement de produits agricoles pour une démarche de projet alimentaire territorial - Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un Schéma directeur communautaire des Energies Renouvelables
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation du travail engagé dans les domaines d'écologie industrielle et de circuits-courts alimentaires pour engager d'autres démarches de structuration de filières locales

Notre trajectoire à moyen et long termes

- Renforcer les démarches visant à apporter **des réponses concrètes à la problématique centrale du recrutement**, notamment pour les emplois peu qualifiés et les jeunes actifs : aide à la recherche d'emplois, mobilité, offre de logements, etc.
- Renforcer les **démarches collectives de rencontres** entre les entrepreneurs et les élèves, actifs en formation, recherche d'emploi ou reconversion : forum de l'emploi, découverte des métiers avec les collégiens, portes-ouvertes en entreprises ou chez les agriculteurs.
- En lien avec les associations spécialisées, porter une démarche spécifique sur les **métiers des services et aide à la personne** (enfance-jeunesse, vieillissement, handicap)

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Accompagner la **réalisation de jobs dating** permettant de rapprocher entreprises et actifs en recherche d'emploi
- Accompagner les entreprises dans leur **recrutement de jeunes actifs et/ou en alternance/apprentissage** : guide des offres de mobilité, du logement, des services
- Engager une démarche participative et prospective entre employeurs-salariés-travailleurs indépendants sur **l'évolution des métiers des services à la personne et les conditions locales de leur attractivité**

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- Portage par la CCPH au titre de sa compétence « développement économique » et de sa compétence optionnelle « action en faveur de l'emploi »

Grandes étapes indicatives

Court terme	- Forum annuel de l'emploi et déploiement de nouvelles actions d'animations du type job dating
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion-action avec les partenaires locaux et institutionnels sur les potentialités locales et les freins directs et indirects (mobilités, logement) à l'embauche de jeunes actifs et alternants - Développement de la démarche de marketing territorial (cf. Le plan : « ruralité partagée par tous et pour tous ») pour attirer de nouveaux actifs - Réflexion-action avec les employeurs des métiers des services à la personne pour le renforcement de l'attractivité de ces métiers (petite enfance, atsem, animateurs centres de loisirs, aide à domicile, portage de repas, animateurs sociaux, culturels et sportifs)
Long terme	- Engagement d'une démarche GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), en lien aux partenaires compétents, et développement d'offres locales de formation (mutualisation inter-entreprises).



LES 5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

4. Un projet social éducatif et de santé pour accompagner les parcours de vie

NOS ACQUIS/LES ENJEUX

Proposer des **services performants à la population** est une préoccupation centrale de nos politiques publiques locales.

Cette préoccupation **est partagée** par les communes, la CCPH, d'autres partenaires institutionnels comme les deux Départements au titre notamment de leur rôle en matière d'action sociale, mais aussi par le milieu associatif local.

L'enjeu est donc de coordonner les initiatives de chacun, de faire en sorte que les offres soient **de qualité** mais aussi qu'elles soient **lisibles et accessibles**.

Par ailleurs, les besoins et les demandes évoluent et exigent **une adaptation permanente en quantité et en qualité**. En l'occurrence, notre territoire se doit d'appréhender les **enjeux relatifs au vieillissement** de la population et dont on sait qu'ils vont s'exprimer avec acuité dans les prochaines années. Il est indispensable aussi que les services proposés contribuent à **l'attractivité de notre territoire, notamment pour les jeunes**, jeunes actifs et jeunes ménages, dans un contexte financier souvent contraint.

La CCPH travaille particulièrement **sur les activités en lien avec l'enfance** : accueil de la petite enfance, réseau performant d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) répartis sur tout le territoire, animation jeunesse...

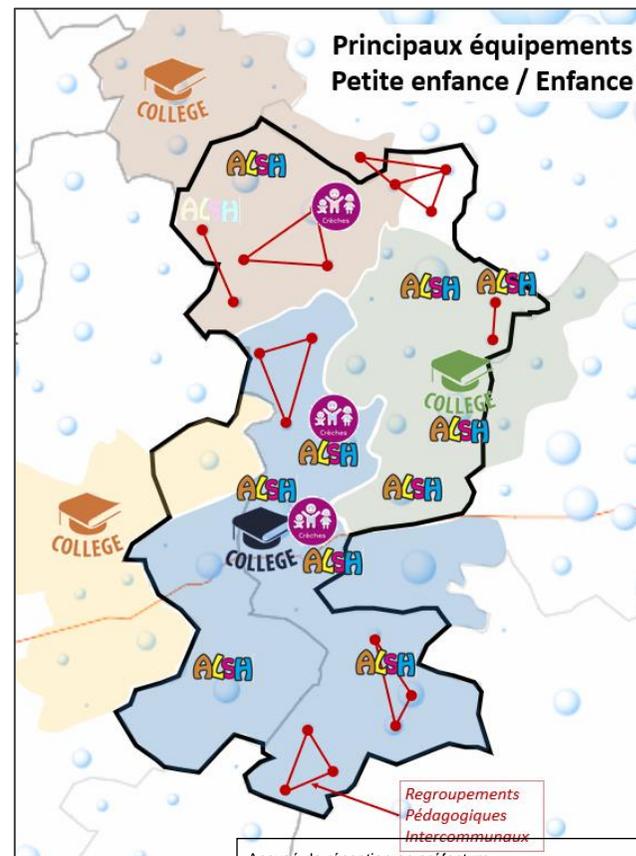
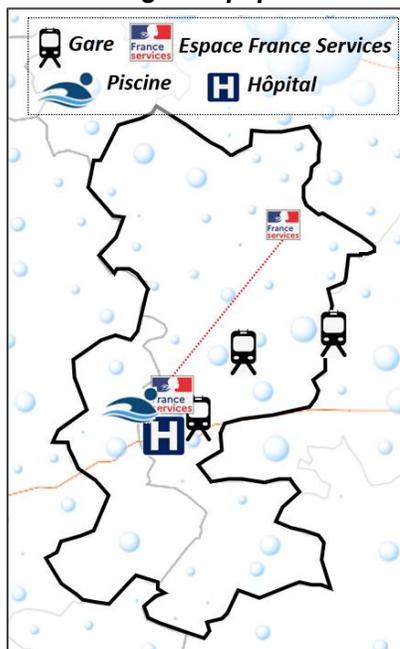
Elle intervient plus ponctuellement sur des missions **en lien avec le vieillissement** (portage de repas ; soutien à l'ADMR...) ou à **l'accès aux services publics** (Maisons France Services ; soutien de l'Hôpital...)

Son rôle **en matière de sport** (Centre aquatique ; soutien associatif ciblé...) ou **en matière de culture** (réseau des médiathèques, festival de musique) est important mais parfois peu lisible et susceptible d'être mieux coordonné avec des initiatives municipales et associatives très diverses et elles-mêmes souvent isolées et envisagées sans réel partage.



Centre Aquatique de Houdan

Un maillage d'équipements



NOS ENGAGEMENTS

- Formaliser **un projet « social » global à l'échelle du territoire** pour contribuer à une animation de proximité de qualité, dans tous les domaines de la vie quotidienne, en impliquant de manière coordonnée la CCPH, les communes et les nombreux acteurs déjà très présents et actifs (démarche susceptible d'être structurée dans le cadre d'une relance de la CTG).
- En particulier, **animer ce projet commun sur la notion d'accessibilité aux services** (information, maillage, tarification, médiation) et sur l'accompagnement des **parcours de vie de nos jeunes et de nos aînés**.
- Structurer un **projet culturel et un projet sportif volontaristes**, tout deux largement étayés par des dynamiques locales fortes mais peu lisibles aujourd'hui ; attribuer à ces projets une double fonction **de médiation sociale**, autour notamment de l'accessibilité pour tous, et **d'attractivité territoriale** (mise en avant du sport et de la culture comme marqueurs d'identité pour le territoire).

1

Le plan : « Un projet global de santé, d'accès aux soins et d'activités médico-sociales »

2

Le plan : « Un projet d'accès performant d'accès aux services et aux droits »

3

Le plan : « Bien grandir en Pays Houdanais »

4

Le plan : « Bien vieillir en Pays Houdanais »

5

Le plan : « La culture et le sport, leviers de cohésion et d'attractivité territoriales »

Notre trajectoire à moyen et long termes

- Structurer et contribuer à l'animation d'un « **plan santé du Pays Houdanais** » qui implique les différents acteurs locaux et institutionnels et qui croise les problématiques d'accès aux soins, de prévention et l'organisation des activités médicosociales
- Dans ce cadre, **valoriser l'hôpital de Houdan et le centre de soins non programmés**, équipement structurant de qualité et contribuer à promouvoir son attractivité (écosystème local, multi activités...)
- Travailler sur le **maillage de l'offre de soins de proximité** : équipements et conditions attractives d'accueil et de travail pour les praticiens
- Travailler sur la prévention santé au travers **des pratiques sportives, de l'alimentation, des actions de prévention**
- Traiter globalement **la question du handicap**, comme un axe transversal de toutes nos politiques publiques

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Accompagner une démarche visant à établir un **Plan Santé du Pays Houdanais** et mobilisant l'ensemble des acteurs, institutionnels et locaux susceptibles d'y contribuer, dans le cadre notamment de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- Accompagnement par la CCPH d'une démarche partenariale large (Agence Régionale de Santé, hôpital de Houdan, acteurs de la communauté professionnelle territoriale de santé)
- Mobilisation des professionnels de santé et du médicosocial (santé libérale, fondation Mallet...), ADMR, CD78 et CD28, communes, associations sportives et culturelles (prévention, activités pour tous...) pour la définition et mise en œuvre du projet

Grandes étapes indicatives

Court terme	- Poursuite et structuration du travail avec l'hôpital de Houdan pour préciser les objectifs et étudier les modalités du projet
Moyen terme	- Elaboration d'une stratégie multi acteurs avec, le cas échéant, une labellisation « Contrat Local de Santé » avec l'ARS - Engagement de la mise en œuvre du Plan Santé
Long terme	- Déploiement / mise en œuvre du Plan Santé

Notre trajectoire à moyen et long termes

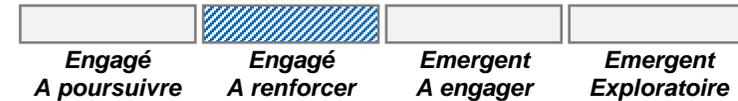
- **Élargir l'offre d'opérateurs/prestations dans les espaces France Services** et travailler sur la diffusion de proximité du réseau France Services, en lien aux communes
- Développer les interventions en matière **d'accompagnement au numérique**
- Développer l'expérimentation concernant **l'itinérance de certaines prestations**

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Structurer une **démarche partenariale entre le réseau France Services et les communes** (et leur CCAS), pour améliorer l'informations et l'accompagnement proposées aux habitants
- Développer la **médiation numérique** pour tous les publics

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- Portage CCPH au titre de sa compétence « action sociale de la CCPH » et « création et gestion de maisons de services au public »
- Association étroite des communes et de leur CCAS à la démarche
- Partenariats avec les opérateurs nationaux mais également les deux Départements (action sociale), les opérateurs locaux (ADMR et autres associations à dimension sociale)

Grandes étapes indicatives

Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des marges de progrès possibles pour une action consolidée CCPH-communes en matière d'accueil et d'information des publics - Intégration du service CNI et Passeport dans les France Services
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexions sur la montée en compétences des France Services et le développement d'autres prestations (renforcement de la fonction « guichet unique » - Renforcement de l'accompagnement numérique : ateliers, aide personnalisée, etc.
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une offre itinérante d'accès aux services et d'animation dans la logique du « aller vers » (ateliers thématiques ou évènements par exemple)

Notre trajectoire à moyen et long termes

- Promouvoir **un parcours éducatif et un maillage performant d'équipements scolaires** : travail fin sur le maillage scolaire sur le territoire (exigence d'anticipation et de partenariats / coordination) ; valorisation des collèges de Houdan, Orgerus et Bréval ; travail sur la perspective d'implantation d'un lycée sur le territoire à moyen ou long terme
- Accentuer **l'articulation des prestations en lien à l'enfance** : déploiement/modernisation du maillage d'ALSH , coordination des prestations école/périscolaires (communes) et ALSH (CCPH)
- Travailler sur le développement d'une **offre diversifiée en matière de garde pour la petite enfance**
- Structurer/ développer **une politique « jeunesse »**, diffuse sur l'ensemble du territoire
- Travailler sur la question de la **parentalité et de l'accompagnement des familles**

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Améliorer **le maillage des ALSH** sur le territoire
- Poursuivre, ajuster et envisager le développement progressif **de nos offres en matière de petite enfance** (déploiement des actions de notre Relais Communautaire Petite Enfance)

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- Portage CCPH au titre de ses compétences « petite enfance », « enfance-jeunesse », « fourniture scolaire »
- Partenariat avec la CAF et la MSA, avec les Départements au titre de la protection maternelle et infantile

Grandes étapes indicatives

Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre pour la construction des ALSH de Septeuil et Condé-sur-Vesgre - Réflexion sur l'opportunité de création d'un ALSH à Mondreville
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des projets ALSH - Diagnostic social et définition du projet enfance-jeunesse dans le cadre d'une nouvelle CTG avec la CAF (2027) : en particulier, prise en compte accrue des enjeux de parentalité et d'accompagnement des familles - Réflexion sur l'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire - Déploiement de nouvelles actions en lien avec le projet enfance-jeunesse : test d'animations « adolescents » itinérantes sur le territoire, optimisation des offres d'accueil de la petite enfance, articulation avec la politique de soutien à la vie associative, politique tarifaire...
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur le maillage de l'offre scolaire (primaire) et son évolution en fonction des prospectives démographiques du territoire - Anticipation de l'accueil éventuel d'un lycée sur le territoire

Notre trajectoire à moyen et long termes

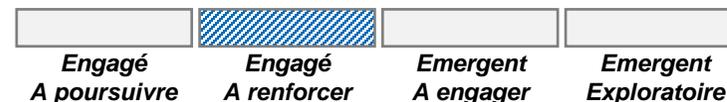
- Développer (avec les partenaires concernés... et notamment dans le cadre de la filière gériatrique Sud Yvelines) une **approche globale de la coordination gérontologique** et un travail sur les conditions du maintien à domicile et la prévention
- Imaginer et accompagner le développement de (nouveaux) **services accessibles et contributifs au maintien à domicile** dans de bonnes conditions : livraison de courses, mobilité.... mais aussi question du lien social et de la vie culturelle et sportive qui contribue au « bien vieillir »

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Etude / accompagnement globale de la **coordination gérontologique** à l'échelle du Pays Houdanais
- Engager un travail visant la **coordination des « Services de Soins Infirmiers à Domicile » et des « Services Autonomie à domicile »**. Y intégrer l'intervention communautaire en matière de **portage de repas**
- Susciter , accompagner et promouvoir des actions de proximité innovantes en matière **d'animations intergénérationnelles**
- Promouvoir les actions **d'adaptation des logements au vieillissement** (déclinaison du volet Autonomie du Pacte territorial)

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- CCPH dans des fonctions « stratège / coordination » et d'accompagnement au titre de la compétence « action sociale ». CCPH dans une posture de maître d'ouvrage pour le portage de repas
- Partenariats avec les associations locales impliquées dans l'action sociale et les services à la personne (ADMR...), avec le Département des Yvelines au titre du déploiement du Schéma de l'autonomie 2024-2028

Grandes étapes indicatives

Court terme	- Actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap (portage de repas, forum des séniors)
Moyen terme	- Réflexion-actions avec les opérateurs spécialisés pour une démarche renforcée de coordination de l'ensemble des offres gérontologiques - Intégration au plan « La culture et le sport, leviers de cohésion et d'attractivité territoriales » un volet lien social et intergénérationnel en direction des personnes âgées - Intégration au plan « Développement d'une offre adaptée de logements » un volet spécifique sur le logement des personnes âgées
Long terme	- Engagement dans une démarche de labélisation de type « Territoire Amis des Aînés »

Notre trajectoire à moyen et long termes

- Promouvoir et accompagner **les pratiques sportives et culturelles sur des objectifs éducatifs, de cohésion sociale, de prévention...** ce qui suggère une meilleure interconnaissance de ce qui existe et la mise en place de dispositifs mutualisés
- Identifier les activités sportives ou culturelles, supports d'attractivité, notamment en **envisageant la relance d'une dynamique évènementielle**
- **Valoriser et compléter le maillage des équipements sportifs et culturels** :
 - en s'appuyant sur un **audit mutualisé des équipements** (communaux et communautaires) et des sites susceptibles d'accueillir des activités (espaces publics, sites « nature »).
 - en envisageant sur le long terme la création **d'une salle de spectacle de grande capacité** (aux alentours de 1.000 places)
 - en développant un **pôle de loisirs** à partir du site de la Prévôté (piscine, bowling)

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Engager des dispositifs exploratoires de **médiation culturelle et d'enseignement artistique**
- Poursuivre le développement du **réseau des médiathèques**
- Réaliser un **bilan des soutiens aux associations sportives**

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture dominante de la CCPH et partenariats

- Impulsion et portage par la CCPH, en lien avec les communes et les associations, des bilans et des stratégies de territoire à établir
- Evolution potentielle de la politique CCPH de soutien à la vie associative en fonction du projet sportif et du projet culturel

Grandes étapes indicatives

Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan quantitatif / qualitatif des équipements du territoire - Bilan des soutiens associatifs / conventions d'objectifs - Mener une réflexion sur l'extension des disciplines d'intérêt communautaire - Gestion du réseau des médiathèques
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Définition du projet sportif de territoire / Définition du projet culturel de territoire / Sur la base de ces projets, redéfinition de l'intérêt communautaire - Démarche exploratoire de médiation et de programmation culturelle - Réflexion sur les nouveaux équipements et mutualisation/optimisation des équipements
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexions sur la création d'une salle de spectacles de moyenne jauge



LES 5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

5. Des solutions plurielles de mobilité

NOS ACQUIS/LES ENJEUX

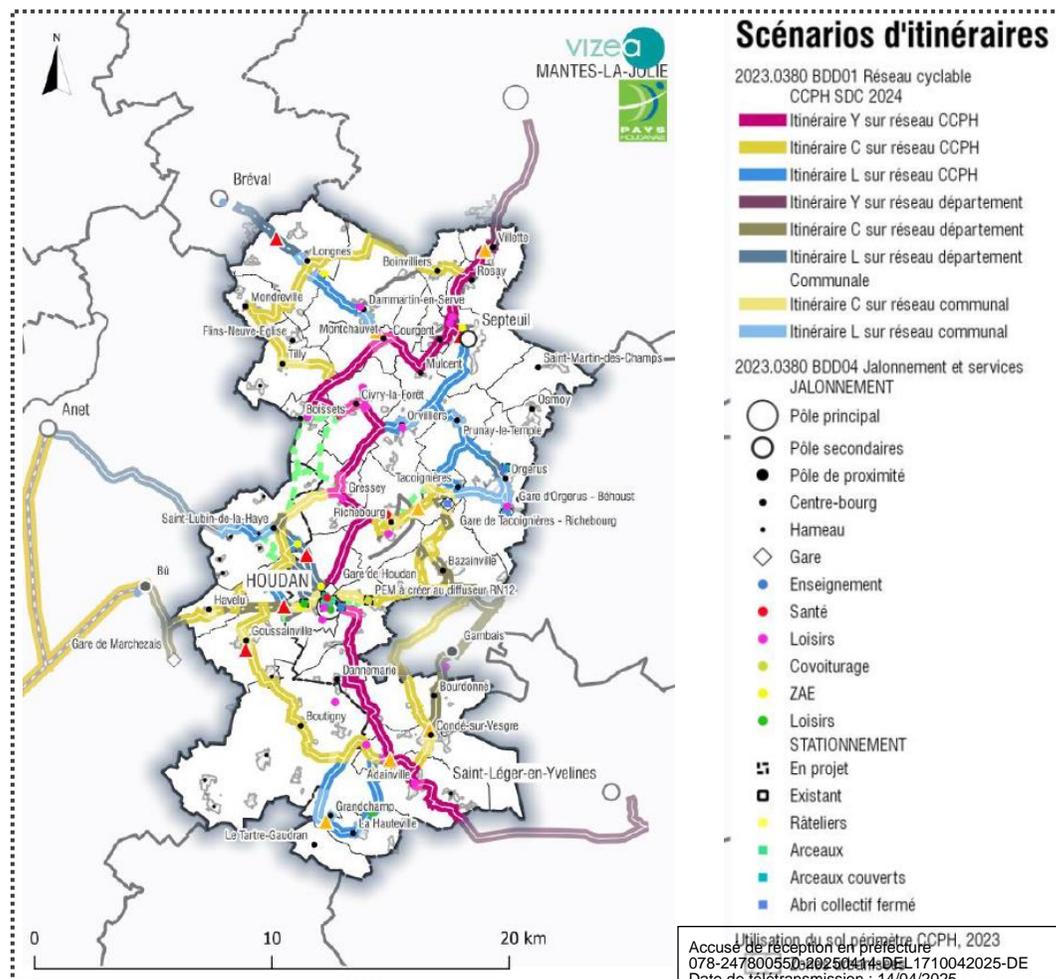
Notre vaste **territoire rural et relativement peu dense génère des besoins de mobilité** importants. Un autre motif majeur de déplacements est généré par le déséquilibre persistant entre le nombre d'emplois et d'actifs sur le territoire obligeant de nombreuses personnes à se diriger quotidiennement vers les pôles urbains de l'Ouest francilien pour travailler.

En revanche, nous pouvons mettre en avant l'existence d'un **maillage interne qui permet de réduire les motifs et les distances de déplacements quotidiens**. Ce maillage connecte le pôle d'habitat/emplois/services de Houdan-Maulette, central sur le territoire, et les polarités relais de Orgerus et Septeuil sur la partie Nord du Pays Houdanais.

Il nous faudra conforter cette logique dans le cadre d'une politique d'aménagement de l'espace à l'échelle du territoire communautaire.

Pour faire face à ces besoins de mobilité largement réalisés en voiture individuelle et donc carbonés, les communes et la CCPH ont engagé avec les partenaires institutionnels des **solutions pragmatiques en faveur du transport collectif** : aménagement des parkings des gares, développement de lignes régulières de bus et du transport à la demande, transports scolaires pour les collégiens et une partie des enfants scolarisés dans le primaire, transport vers le centre aquatique de Houdan dans le cadre scolaire.

Récemment, la CCPH en lien avec les communes et l'ensemble des acteurs du territoire, a élaboré **deux stratégies-cadre (PCAET et schéma cyclable) qu'il nous faut désormais mettre concrètement en œuvre** pour adapter nos mobilités aux enjeux de la transition écologique et répondre à des attentes sociétales de plus en plus fortes pour sortir du « tout voiture ».



NOS ENGAGEMENTS

- Nous souhaitons **construire le « territoire à 15 minutes »** où chaque habitant pourra accéder dans ce délai à ses besoins du quotidien : accès à l'école et aux accueils de loisirs pour les enfants et les jeunes, accès au travail ou à une gare pour les actifs, accès aux offres de soins, accès à la culture et au sport.
- Nous devons inscrire cette ambition de territoire à 15 minutes dans une exigence de **réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre issues de nos mobilités** (le PCAET affiche un objectif de -35% de GES issus du transport routier entre 2019 et 2030). Pour ce faire, nous devons **collectivement et individuellement faire notre « petite révolution » au sens où il s'agit de massifier les changements de pratique.**
- Nous porterons et/ou accompagnerons le développement des **mobilités actives**, les **offres de transport collectif** et nous devons être imaginatif sur la création de nouvelles **offres solidaires et coopératives** dans un territoire rural où les solutions « prêtes à l'emploi » n'existent pas.

1

Le plan : « cyclable »

2

Le plan : « promotion de la multimodalité et des mobilités solidaires »

Notre trajectoire à moyen et long termes

- Développer un **réseau d'itinéraires cyclables sécurisés et continus** maillant le territoire afin de permettre les dessertes du quotidien (collège, gare, zone d'activités, commerce et équipements publics) et complémentarier les activités de loisirs-tourisme
- Développer une **offre complète de services** associée à la pratique du vélo : stationnement, location, bornes de réparation et gonflage
- **Développer la « culture vélo »** en accompagnant les changements de pratiques : former les plus jeunes à la pratique et/ou la sécurité, expérimenter de nouvelles offres (vélo cargo), organiser des manifestations d'information et promotion de l'usage du vélo

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Réaliser les **aménagements cyclables** dans le cadre du phasage établi dans le Schéma cyclable du Pays Houdanais (notamment à court terme : couronne autour de Houdan et boucle de cyclotourisme autour de Septeuil et Dammartin-en-Serve)
- Au titre du « *développement de services vélos* », création d'une offre **de stationnements sécurisés**, en particulier dans les sites stratégiques et points multimodaux : collèges, gares, zones d'activités, aires de covoiturage....
- Au titre de « *l'accompagnement au changement* » : actions de pédagogie sur tous les bénéfices du vélo ; initiatives festives tout au long de l'année

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité



Posture de la CCPH et partenariats

- Compétence « aménagement et gestion de voies vertes et itinéraires cyclables situées hors agglomération et reliant au moins deux communes
- Consultations et dialogue auprès des acteurs locaux et partenaires institutionnels tout au long du déploiement des itinéraires cyclables

Grandes étapes indicatives

Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des actions de sensibilisation et d'animation en faveur du vélo (fête du vélo, projection de films) - Réalisation de deux itinéraires expérimentaux : couronne autour de Houdan et boucle de cyclotourisme - Définition d'une politique de stationnement vélo et réalisation des 1ers aménagements, notamment sur la future aire de covoiturage du parking d'Intermarché
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la réalisation des stationnements vélo - Création d'une offre complémentaire permettant l'entretien et la réparation des vélos - Poursuivre les actions de marquage vélo - Mise en place dans les écoles de la formation au Savoir Rouler à Vélo - Réalisation de nouveaux itinéraires (phase 2) après évaluation des aménagements réalisés en Phase 1
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la réalisation des itinéraires (phase 3)

Notre trajectoire à moyen et long termes

- Susciter le développement d'une **offre de mobilité diversifiée**, favorisant la **multimodalité** et la **réduction des GES**
- Renforcer les **offres d'entrées-sorties du Pays Houdanais**, tout particulièrement à partir des trois gares de Houdan, Tacoignières-Richebourg, Orgerus-Béhoust et la performance du réseau de bus express
- Conforter et promouvoir le **transport collectif interne au Pays Houdanais**, tout particulièrement à partir de l'offre de transport à la demande et des lignes d'intérêt local
- Accompagner le développement des **pratiques de covoiturage** par le rapprochement offre/demande et la réalisation d'aires de stationnement et plus globalement les **offres coopératives et solidaires** impliquant les citoyens et les entreprises

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Elaborer un **Plan de Mobilité Simplifié** en partenariat avec IDFM
- Accompagner les trois communes disposant d'une gare dans les **aménagements multimodaux et les services en gare**
- Réaliser un **schéma de covoiturage**. Dans ce cadre, réaliser une **aire de covoiturage** sur le parking du supermarché de Maulette
- Accompagner et suivre la réalisation d'un **Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE)**, en ciblant prioritairement les zones d'activité stratégiques

Les conditions générales de mise en œuvre

Niveau de maturité de ce « plan »



Posture de la CCPH et partenariats

- Compétence optionnelle de la CCPH « déplacement » / Impulsion et portage par la CCPH en matière de dispositif coopératifs et solidaires
- Mobilisation des opérateurs des Régions Ile-de-France (IDFM) et Centre-Val-de-Loire (RÉMI) ; Partenariats techniques et soutiens d'autres partenaires (CD78, CD28)

Grandes étapes indicatives

Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du plan de mobilité simplifié, avec toutes ses composantes (co-voiturage, installations de recharge, plan de déplacement inter-entreprises, lignes d'intérêt local, mobilité solidaire) - Mise en place d'un partenariat avec les Régions - Elaboration du schéma de covoiturage et ouverture de l'aire de covoiturage sur le parking de l'Intermarché (finalisation des aménagements)
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du Plan de mobilité, dont le PDIE - Travail, avec les communes, sur les conditions de développement et de sécurisation des mobilités douces en cœur de bourgs
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Perspectives d'une « Maison de la mobilité » sur le territoire (valorisation d'une des gares ? dispositif informatif)

3. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

3.1. Une méthode partenariale de coopération

3.2. Un dispositif de suivi et d'évaluation



3. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

3.1. Une méthode partenariale de coopération

ENJEUX ET ACQUIS

- Avec ce projet, le territoire se fixe une feuille de route ambitieuse. Elle impliquera, dans le même élan, le couple « communes / communauté de communes » sur **des objectifs partagés et sur des principes de solidarité** pour que l'action publique locale soit la plus cohérente, efficiente et harmonieuse possible. La CCPH sera bien sûr un acteur essentiel de sa mise en œuvre, dans le champ de ses compétences mais également **en renforçant son rôle d'animateur et de coordinateur** à l'échelle du territoire.
- Pour autant, de nombreuses orientations et actions nécessiteront **une intervention multi partenariale**. A des degrés divers et selon des modalités différenciées, nous souhaitons impliquer activement les communes, les habitants sur les sujets qui touchent à leur vie quotidienne, les forces socioéconomiques et sur certaines thématiques les intercommunalités voisines dans le déploiement de ce projet commun.
- Enfin, nous souhaitons être un allié constructif pour **déployer les grandes politiques de nos partenaires institutionnels** selon une logique qui croise les problématiques locales et les priorités nationales/régionales/départementales.

1

Un pacte CCPH/Communes »

2

Un pacte citoyen et partenarial

3

Un territoire ouvert et solidaire

Notre trajectoire à moyen et long termes

- **Renforcer les démarches visant l'interconnaissance et la coopération entre élus et services communautaires et communaux.** Elles pourront prendre des formes multiples : proposer des cadres d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques développées sur le territoire, création d'évènementiels, développement de plateformes numériques ou d'outils partagés, synthèses pédagogiques sur les travaux/décisions de la CCPH et des communes.
- **Conforter l'implication des conseillers municipaux** dans la mise en œuvre du projet de territoire et dans la vie communautaire : informations ciblées, organisation de débats, modalités diverses de participation.
- **Développer les thématiques de mutualisation et en faire un levier d'interactions et de partenariats accrus.** Ces démarches de **mutualisation** pourront porter sur les **fonctions supports** (informatique, juridique, financière...) ou **des fonctions techniques** (entretien des espaces publics et bâtiments...). Un travail spécifique méritera d'être engagé concernant les **ressources humaines de la fonction publique locale** : problématiques partagées, formations, démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- **Structurer et animer la mise en œuvre à venir du projet de territoire.** Il s'agira tout d'abord d'ajuster les contours et thématiques de travail de nos commissions communautaires au regard des grands axes du projet. Dans la même idée, il s'agira de formaliser un projet d'administration propre à la CCPH mais intégrant aussi les objectifs et outils coopératifs à développer avec les services des communes.

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Affirmer la CCPH comme « **centre de ressources** » pour les communes : accompagnement en méthode, en animation et en productions
- Engager un diagnostic communes-CCPH sur les **ressources humaines dans la fonction publique locale**

Notre trajectoire à moyens et longs termes

- **Evaluer la capacité d'investissement de la Communauté pour les 10 prochaines années.** La Communauté de communes affiche en 2022, un ratio de capacité de désendettement de 1 an. Elle sera totalement désendettée à l'aune des 3 prochaines années. Néanmoins, cette capacité d'investissement devra tenir compte des effets du contexte financier qui pèseront sur ses finances et celles de ses partenaires institutionnels.
- **Réaffirmer le rôle joué par la Communauté de communes dans les attributions de compensation.** Depuis sa création en 1997, la Communauté de communes du Pays Houdanais exerce de nombreuses compétences en lieu et place des communes. Ces transferts, conjugués à la mise en place de la taxe professionnelle unique (puis fiscalité professionnelle unique – FPU) ont permis aux communes de bénéficier du financement des compétences intercommunales sur leur territoire grâce à la mutualisation des ressources fiscales économiques. Le Pacte n'entend pas revenir sur les modalités de calcul des attributions de compensation et confirme la solidarité réalisée à l'échelle de la CCPH entre toutes les communes.
- **Inscrire les mécanismes de fonds de concours dans le cadre du projet de territoire.** Si la participation de la Communauté de communes au financement des projets communaux est envisagée, elle ne peut s'inscrire que dans un cadre favorisant l'atteinte des objectifs fixés au travers des stratégies de la collectivité.

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- **Evaluation de la capacité d'investissement** pour les 10 prochaines années
- Adopter un **règlement de fonds de concours** en cohérence avec le projet de territoire

Notre trajectoire à moyens et longs termes

- **Développer et diversifier les outils visant la participation citoyenne.** Il s'agira de faire évoluer et promouvoir les contenus de l'application mobile « Pays Houdanais Infos » et de notre site internet. Plus globalement, nous organiserons des dispositifs réguliers de consultations citoyennes et développerons des temps de co-construction avec la société civile sur des projets ciblés (à l'instar du Schéma cyclable ou du PCAET). La relation directe aux citoyens doit aussi pouvoir s'adosser aux évènements économiques, culturels et festifs du territoire.
- **Rapprocher le citoyen du service public local ou national.** Il s'agira de déployer une offre inter-opérateurs performante **d'accueil-information-orientation-accompagnement** de tous les publics : partenariats entre tous les acteurs qui y contribuent (mairie-CCAS, France Services, CCPH, Département, Etat et grands opérateurs nationaux).
- **Conforter et développer les partenariats avec les acteurs socio-économiques locaux.** Au-delà des actions de soutien déjà existantes, il s'agira de structurer un cadre partenarial plus stratégique, pérenne et large : mobilisation de nouvelles structures et acteurs sur la base d'objectifs partagés et d'engagements mutuels.
- **Anticiper et valoriser les logiques coopératives et contractuelles avec les partenaires institutionnels.** Le cadre stratégique que constitue le projet de territoire doit nous permettre **d'affirmer notre propre trajectoire de projet et d'actions** et, dans ce cadre, d'identifier les partenariats opportuns.

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Mise en place **d'un observatoire des stratégies territoriales** associant les acteurs économiques, les acteurs œuvrant dans le domaine social (santé, éducation...), les associations culturelles et sportives, les acteurs œuvrant en matière de l'environnement
- Création d'un **Conseil de Développement** (social, économique et environnemental) associant élu, acteurs économiques et agricoles, acteurs du domaine social, associations culturelles, sportives et environnementales, et représentants de la société civile.

Notre trajectoire à moyen et long termes

Aussi complet que soit le projet de territoire dans son diagnostic et ses propositions, aussi forte que soit la volonté politique de le développer, les facteurs de réussite du projet tiendront aussi de la capacité à tenir compte des territoires voisins immédiats et de la nécessaire solidarité avec des territoires plus lointains qu'imposent les questions de développement durable de climat, de biodiversité.

- **Les partenariats avec les territoires voisins.** Certains Plans inscrits au projet de territoire transcendent, dans leur problématique et les solutions optimales à y apporter, les limites du Pays Houdanais. Par exemple : notre situation de tête de bassin versant et donc la gestion des milieux aquatiques et du risque inondation ou encore l'accès des populations à certains équipements ou services ne connaissent pas les frontières communautaires. Dans un objectif d'efficience des politiques publiques et de création de synergies à grandes échelles, la CCPH est ouverte à des partenariats structurés (grands syndicats par exemple) ou plus informels (instances de dialogues et d'échanges) avec les territoires voisins de l'Ouest francilien et/ou d'Eure-et-Loir.
- **La coopération décentralisée.** A quoi sert de travailler sur la réduction des émissions de gaz à effets de serre du Pays Houdanais si une partie du monde n'a pas les moyens de le faire? A quoi sert de réduire nos productions de déchets si une partie du monde continue à les rejeter dans les cours d'eau et les océans ? On ne peut espérer de développement durable sur notre Pays Houdanais si le reste du monde n'est pas en mesure d'en faire de même. Un projet de territoire ici ne peut avoir de réelle signification s'il n'est pas accompagné d'une volonté de solidarité avec d'autres territoires plus lointains pour participer modestement mais efficacement à leur développement durable. Le cadre du partenariat de plus de vingt années entre le Pays Houdanais (communauté de communes, communes, établissements publics, acteurs de la société civile, ...) et la commune de Suelle et ses villages doit continuer à être le support de cette solidarité

Des projets qui se dessinent dès à présent...

- Poursuite de l'appui financier et technique aux projets portés par l'association Koussoumai78 au titre de la **coopération décentralisée avec la commune de Suelle (Sénégal)**



3. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

3.2. Un dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation pourra s'appuyer sur :

- **Le Conseil de Développement** où seront mises en débats des grandes questions évaluatives,
- **L'observatoire des stratégies territoriales** renseignera les indicateurs de suivi – mise en œuvre, « matière première » pour alimenter la mise en débats des grandes questions évaluatives au sein du Conseil de développement.

Le suivi-évaluation de l'ambition générale du projet de territoire

En premier lieu, ce dispositif de suivi-évaluation visera à apprécier la progressive concrétisation de la philosophie de notre projet de territoire à travers deux questions évaluatives génériques.

2 grandes questions évaluatives

- Notre action publique locale contribue-t-elle à affirmer le Pays Houdanais comme un **territoire de vie et de travail** ?
- Notre action publique locale contribue-t-elle à concrétiser notre volonté d'un **territoire « de toutes les proximités »** ?

Indicateurs de suivi – mise en œuvre

- Evolution du rapport entre le nombre d'actifs occupés et le nombre d'emplois sur le territoire
- Évolution des catégories socioprofessionnelles des emplois et des actifs
- Evolution des migrations domicile-travail sur le territoire
- Quantification des services présents à 15 mn de chaque mairie

Le suivi-évaluation des cinq orientations stratégiques

Par ailleurs, sont proposées ci-après **12 questions évaluatives générales correspondant aux cinq orientations stratégiques** afin de « qualifier » le suivi et les premiers résultats de la mise en œuvre du projet de territoire.

Par nature, cette démarche évaluative portera une dimension qualitative dominante.

Pour autant, est aussi proposée à titre illustratif une trentaine d'indicateurs dont le suivi permettra d'éclairer cette appréciation.

Ces indicateurs sont provisoires à ce jour et devront être ajustés en complémentarité avec les démarches évaluatives concernant des stratégies ou projets plus ciblés (PCAET, GEMA-PI, etc.). Plus globalement, ils contribueront à alimenter le futur Observatoire des stratégies territoriales.

Une approche globale de nos patrimoines et la gestion de nos ressources naturelles

Questions évaluatives

- Notre action publique locale contribue-t-elle à limiter la consommation foncière et à qualifier les formes de notre développement urbain et économique sur des critères de protection des milieux et des ressources ?
- Notre action publique locale favorise-t-elle la préservation et/ou la restauration du bon état écologique des cours d'eaux, la préservation des milieux humides et boisés, la biodiversité ?

Indicateurs de suivi – mise en œuvre

- Consommation foncière à l'urbanisation (ha/an)
- Surfaces faisant l'objet de mesures d'inventaire, de gestion ou de protection réglementaires (ha/an)
- Surfaces urbanisées perméabilisées (ha/an)
- Mesure de la qualité des eaux de surface
- Linéaire de rivières renaturé, reméandré (mètres)
- Nombre de personnes sensibilisées à travers des animations collectives

Une offre résidentielle de qualité pour tous et tout au long de la vie

Questions évaluatives

- Notre action contribue-t-elle à diversifier l'offre de logements, en types de logements et en conditions d'accès ?
- Notre action permet-elle la baisse des consommations énergétiques et la réduction des GES dans le logement et la gestion des équipements publics ?

Indicateurs de suivi – mise en œuvre

- Nombre de logements construits ou rénovés au sein des « enveloppes urbaines » actuelles des centres-bourgs
- Rotation de l'occupation des logements sociaux, nombre de logements Locatifs intermédiaires et nombre de « petits » logements (T1 et T2)
- Nombre de logements rénovés
- Nombre d'équipements publics rénovés
- Consommation énergétique des bâtiments publics

Une terre d'entrepreneuriat et de coopérations économiques

Questions évaluatives

- Notre action contribue-t-elle au développement des activités économiques sur le territoire et à la fluidité du marché de l'emploi ?
- Notre action favorise-t-elle l'émergence et la structuration de filières économiques locales, en particulier dans les domaines de la transition écologique et des services à la population ?

Indicateurs de suivi – mise en œuvre

- Evolution du nombre d'emplois sur le territoire
- Evolution de la part des actifs qui vivent et travaillent sur le territoire
- Nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un accompagnement personnalisé / Nombre d'entretiens individuels réalisés / Nombre d'entreprises impliquées dans des démarches collectives de filières
- Nombre de participants aux animations collectives « emploi-formation » / Nombre de conseils individuels dans le cadre du Bureau de l'emploi
- Surfaces foncières économiques ayant fait l'objet d'une requalification, ayant fait l'objet d'une extension
- Nombre d'entreprises accueillies en hôtel pépinière d'entreprises

Un projet social, éducatif et de santé pour accompagner les parcours de vie

Questions évaluatives

- Notre action contribue-t-elle au développement de l'offre de services de proximité sur le territoire et son accessibilité pour tous les publics ?
- Notre action favorise-t-elle le lien social et l'implication des habitants dans la vie locale ?

Indicateurs de suivi – mise en œuvre

- Densité de médecins hospitaliers et ambulatoires (médecine générale et médecine spécialisée) sur le territoire (nombre / 10.000 habitants)
- Nombre de personnes sensibilisées dans des actions de prévention-santé
- Nombre d'enfants/ nombre d'adolescents accueillis et volume d'heures d'accueil dans les ALSH
- Nombre de personnes âgées bénéficiant d'un service dédié (SIAD, SAD, portage de repas, service ADMR)
- Nombre d'adhérents et diversité des profils d'adhérents dans les associations sportives et culturelles
- Nombre de personnes accueillies et accompagnées dans les France Services

Des solutions plurielles de mobilité

Questions évaluatives

- Notre action contribue-t-elle à la réduction des GES dans les déplacements ?
- Notre action favorise-t-elle des déplacements doux sur le territoire ?

Indicateurs de suivi – mise en œuvre

- Evolution et fréquentation du linéaire cyclable. Evolution de la part modale du vélo
- Fréquentation des gares SNCF du territoire
- Pourcentage des usagers accédant aux principaux équipements (gares, collèges, grands équipements publics...) en transport en commun, en mobilité douce ou en co-voiturage
- Evolution de l'offre de TAD et fréquentation par type de public
- Fréquentation de l'aire de covoiturage

La méthode partenariale de coopération

Questions évaluatives

- Notre projet suscite-t-il une adhésion et l'implication accrue des citoyens et des acteurs locaux (entreprises, associations) dans l'animation de la vie locale ?
- Notre projet améliore-t-elle la perception des élus communaux sur le territoire et l'action communautaire ?

Indicateurs de suivi – mise en œuvre

- Niveau de participation des différents types d'acteurs au sein du Conseil de Développement
- Niveau de participation des élus dans les instances de travail communautaires (CC, commissions, forums...)
- Fréquentation des outils de communication mis en place par la CCPH : site internet, application mobile
- Nombre d'initiatives locales (CCPH ou communes) en matière de participation citoyenne



ANNEXES

Restitution brute enquête élus

Restitution brute enquête habitants (1)

Restitution brute enquête habitants (2)